

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

31 mars 2025

DELIBERATION

Programme 0303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 21 mars 2025, s'est réunie le 31 mars 2025 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

Les groupes « Nous la Bretagne », « Hissons Haut la Bretagne » et « Rassemblement National » votent contre l'aide au Papier Timbré.

Le groupe « Rassemblement National » vote contre l'aide à Barney Production SARL pour le film « ACAB », aux films Norflok pour « Lettre à Nénette », à Tawleg pour « la République et l'extrême-droite, 50 ans de liaisons dangereuses », et à Rhizomes.

- D'APPROUVER la Convention financière sur les domaines de l'économie du livre et du cinéma passée entre la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) pour l'année 2025, présentée en annexe ;
- D'APPROUVER le dispositif « ICI – Cinéma – Saison d'auteur et d'autrice » présenté en annexe pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31/12/2029) ;
- D'APPROUVER la cConvention d'application opérationnelle et financière en faveur du livre en Région Bretagne pour l'année 2025 en annexe ;
- D'APPROUVER la Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027 passée entre les quatre associations de la Coordination régionale du Mois du documentaire en Bretagne (Cinécran, Comptoir du Doc, Daoulagad Breizh et Ty Films) et la Région Bretagne, présentée en annexe ;
- D'APPROUVER la Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028 passée entre Ty Films, la commune de Mellionnec, la communauté de communes du Kreiz-Breizh, le Département des Côtes d'Armor et la Région Bretagne, présentée en annexe.

–

En section d'investissement :

- D'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 406 500 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;
- D'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés ;
- D'APPROUVER la prorogation de la subvention de RIKIKI FILMS telle qu'indiquée dans le tableau joint en annexe ;
- D'APPROUVER la prorogation de la subvention de LITTLE BIG STORY telle qu'indiquée dans le tableau joint en annexe.

En section de fonctionnement :

- D'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 1 077 650 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;
- D'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés ;

Le Président
Loïc CHESNAIS-GIRARD

CONVENTION portant sur les domaines de l'économie du livre et du cinéma

Année 2025

Exposé des motifs

La Région Bretagne et l'État (Préfecture de la région Bretagne – Direction régionale des affaires culturelles) ont développé depuis de nombreuses années un partenariat autour du développement culturel de la région.

La délégation de compétences, mise en œuvre de 2016 à 2021, a montré le potentiel de simplification et d'efficacité de cette coopération, dans un esprit de transparence et de dialogue.

Dans le prolongement de celle-ci, afin de poursuivre l'accompagnement des secteurs concernés en 2025, l'État entend maintenir, dans les domaines concernés par la délégation de compétence qui s'achève, son soutien financier dont les termes sont énoncés dans la présente convention.

Considérant :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-8-1 et R.1111-1 ;
- Le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Le pacte d'avenir pour la Bretagne signé par le Président du Conseil régional de Bretagne et le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le 13 décembre 2013 ;
- Le protocole de mise en œuvre du volet culture du pacte d'avenir pour la Bretagne, signé par le Président de la Région Bretagne et le Préfet de région, Préfet d'Ille-et-Vilaine, en présence de la Ministre de la culture, le 5 décembre 2014 ;
- La mise en place entre l'État et la Région le 1er janvier 2015 d'un guichet unique géré par la Région dans les domaines particuliers du Livre, du Cinéma ;
- La convention de délégation de compétences pour les années 2016-2021 concernant les domaines du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel ;
- Le contrat d'action publique pour la Bretagne du 8 février 2019, évoquant l'optimisation de la délégation de compétence 2016-2021 (point 7) ;

Entre

L'État – Ministère de la culture, Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Et

La Région Bretagne représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La Région Bretagne met en œuvre une politique dans le domaine du livre, conforme aux orientations de l'État. Cette politique se traduit notamment par un soutien à l'édition, à la librairie et aux manifestations littéraires. Par ailleurs, une convention spécifique engage la Région et le Centre National du livre et contribue à renforcer l'intervention publique dans ce secteur.

Elle apporte par ailleurs un soutien marqué à plusieurs manifestations et associations cinématographiques dont l'Etat reconnaît la contribution à l'intérêt général. Une convention pluriannuelle spécifique engage depuis de nombreuses années la Région et l'Etat (Centre National du Cinéma et de l'image animée – Drac Bretagne).

Article 2

L'État apporte son concours à la mise en œuvre par la Région des actions suivantes :

- Au titre du Livre : soutien à l'édition, la librairie et aux manifestations littéraires pour un montant de 171 000 € ;
- Au titre du Cinéma : soutien au cinéma et aux dispositifs d'éducation à l'image pour un montant de 140 000 € ;

A ces crédits d'intervention s'ajoute une dotation complémentaire de 65 000 € correspondant aux frais de fonctionnement.

Article 3

Ces crédits d'un montant total de 376 000 € seront versés sur arrêté préfectoral au plus tard le 31 juillet 2025.

La subvention sera versée sur le compte de la paierie régionale de Bretagne :

Nom de la banque : BANQUE DE France

Domiciliation : BDF

Code banque : 3001

Numéro de compte : C3540000000

Code guichet : 00682

Clé : 21

Article 4

La Région Bretagne s'engage à instruire les dossiers dans les secteurs concernés et à allouer les crédits d'intervention délégués selon la réglementation en vigueur, en veillant à la formalisation des critères d'éligibilité de l'ensemble des dispositifs d'allocation des subventions.

La Région Bretagne établira la liste des actions soutenues et leur montant pour les différents domaines concernés et s'engage à régler tout litige qui pourrait survenir avec les bénéficiaires des aides apportées au titre de la présente convention.

Article 5

La Région s'engage à mentionner le partenariat et l'apport de l'État pour toutes les actions de communication afférentes aux actions aidées au titre de cette convention. Les bénéficiaires des subventions devront être informés du soutien de l'Etat et le rendre visible.

Article 6

Un bilan des actions soutenues sera réalisé par la Région et transmis à l'État (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) au plus tard au 1^{er} avril 2026.

Ce bilan comprend des indicateurs de suivi par actions, l'état annuel de consommation des crédits et une appréciation qualitative des actions menées au regard des objectifs définis. Ce bilan sera présenté lors d'une réunion conjointe de la Région et de l'Etat. A l'issue de cette réunion, il donnera lieu à une communication publique de la part des signataires.

Article 7

Pour toute difficulté relative à la présente convention, les parties conviennent de mettre en place toutes les concertations utiles.

Si un différend subsiste, celui-ci devra être porté par l'une ou l'autre des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception. Le tribunal administratif de Rennes est compétent pour tout litige.

Article 8

Cette convention est établie pour l'exercice budgétaire 2025.

Fait à Rennes en deux exemplaires originaux, le / / 2025

Le Président du Conseil régional

Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille et Vilaine

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Amaury de SAINT-QUENTIN

ICI – Cinéma – Saison d’auteur et d’auteurice

Document généré le 27-02-2025 à 13h58

Présentation synthétique

Cette aide vise à soutenir, dans le domaine du cinéma et de l’audiovisuel, les projets d’écriture menés par des auteurs-réalisateurs ou autrices-réalisatrices dans le cadre d’un partenariat avec des acteurs culturels et des structures locales, le temps d’une saison.

Thématiques et sous-thématiques

Arts plastiques, Audiovisuel, Autre, Cinéma, Culture, Livre, Métiers d’arts, Musique, Radio, Spectacle vivant

Profils

Associations, Collectivités et acteurs publics, Entreprises et acteurs privés, Établissements de formation

Date d’ouverture

01-04-2025

Type d’aide

bretagne

Date de fermeture

09-05-2025

Heure de fermeture

00:00

PRÉSENTATION

Contexte

L’aide régionale – « ICI – Cinéma – Saison d’auteur et d’auteurice » s’adresse aux structures culturelles, implantées sur le territoire et ayant déjà un axe d’éducation artistique et culturelle fort dans leur projet.

La durée du projet de « saison » est modulable, mais doit être planifiée en avance et intégrée dans le programme de la structure culturelle.

Objectifs

L'aide répond aux objectifs suivants :

- Mieux accompagner les auteurs et les autrices du cinéma et de l'audiovisuel du territoire (tous genres confondus), à un moment charnière de leur parcours, en inscrivant durablement un lien privilégié entre ces auteurs et ces autrices et les habitantes et les habitants, dans le but de partager les récits et la création comme puissance transformatrice de la société.
- Relier la création d'une œuvre de sa genèse – l'écriture – à la diffusion et la médiation, de créer ainsi un continuum dans la chaîne de création, dans la perspective que les territoires portent les auteurs et autrices autant que ces derniers animent le territoire.
- Permettre aux auteurs et autrices d'expérimenter de nouvelles modalités de création, de renouveler leur pratique artistique, de franchir un moment charnière dans leur parcours (nouveaux projets d'envergure, passage du court au long-métrage, de la fiction au documentaire, etc...).

Enfin, l'aide répond aux axes prioritaires fixés dans le cadre de la politique culturelle de la Région, qui place au cœur des préoccupations le respect des droits culturels, l'éducation artistique et culturelle ainsi que les défis liés à la transition écologique, comme ceux permettant d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Formes de l'aide

Subvention

Montant

- Le montant de la subvention ne peut excéder **70 %** du coût de la saison d'auteur et autrice,
- La subvention est plafonnée à **10 000 €** par projet de «saison d'auteur et d'autrice».

BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES

Bénéficiaires et critères

Structure éligible

Toute structure publique ou privée dont le siège social ou l'implantation principale est en Bretagne.

Critères de sélection du projet

Critères de recevabilité

- La structure culturelle qui dépose la demande doit présenter un axe fort d'éducation artistique et culturelle.
- le projet de « saison d'auteur et d'autrice » devra s'étendre sur 6 semaines minimum (fractionnable) avec un temps dédié à la recherche/création correspondant à un minimum de 70% du projet de saison
- La structure doit formuler une proposition d'accueil qui peut comprendre, par exemple : un lieu de travail, un hébergement, des ressources (vidéothèque, etc.), un réseau régional, national ou international de professionnels, un accompagnement artistique et/ou pour construire l'intervention auprès des publics, etc...
- Toute présence de l'auteur/autrice au sein de la structure, en lien avec le programme de "saison d'auteur et d'autrice" est rémunérée
- Une partie importante de la subvention devra d'ailleurs être fléchée sur la rémunération de l'auteur ou l'autrice associés
- Une rémunération horaire minimale de 14,51€ devra être respectée.
- L'auteur ou l'autrice doit avoir sa résidence principale en Bretagne ;
- L'auteur ou l'autrice doit avoir déjà écrit et/ou réalisé une œuvre diffusée en festival (parmi ceux figurants sur la liste annexée aux règlements FACCA) ou à la télévision ;
- La demande doit se concentrer sur le parcours artistique de l'auteur ou l'autrice : note d'intention dressant le parcours et ses trajectoires (pistes de travail, objets de recherches, projets de mobilités et/ou de collaborations).

Critères d'appréciation :

Lors de l'examen des dossiers, une attention particulière sera portée :

- À la cohérence du partenariat entre l'auteur/l'autrice et la structure
- À la pertinence et l'originalité du travail de recherche et de création dans le parcours de l'auteur/autrice
- À l'équilibre entre le projet de création et la participation à la saison culturelle, notamment la rémunération de l'auteur/autrice*
- Aux projets de saison d'auteur/autrice qui incluent des territoires éloignés ou dits prioritaires (voir carte DRAC)
- Aux projets de saison qui incluent une pluralité de partenaires, y compris hors du champ cinématographique (autres secteurs culturels, structures socio-culturelles, tissu associatif local, collectivités...) pouvant contribuer au « dépaysement » de l'auteur ou l'autrice accueillis, qu'il soit géographique, social ou culturel.
- À la diversité des publics touchés par les actions de médiation
- Au montage financier du projet. L'apport de financements complémentaires est encouragé (cofinancement DRAC, commune, etc.). Un apport minimum de la structure sera exigé.

* les interventions de l'artiste associé doivent nourrir, dans la mesure du possible, son travail de recherche. Cela pourra prendre différentes formes qui seront déterminées conjointement : ateliers scolaires, participation à des stages de création audiovisuelle, présentation de ses recherches lors d'un événement, relectures de projets, séances-débats...

MODALITÉS

Modalités de versement et d'accompagnement

La subvention sera versée en deux fois :

- premier versement à signature de la convention
- second versement au solde, après rendu de comptes/bilan de l'action

COMMUNICATION RÉGION

Version des obligations

fr

Obligation standard

Le bénéficiaire s'engage, selon la nature de son projet et/ou de son activité, à faire mention de "**avec le soutien de la Région Bretagne**" et/ou à intégrer le logo de la Région :

- aux documents **officiels**, publications en lien avec le projet subventionné (*ex : rapport de stage/ d'étude, bilan, diaporama d'une formation subventionnée, etc.*) ;
- aux **supports de communication** en lien avec l'opération (*ex : site web, brochures, etc.*) ;
- dans les rapports avec les **médias** en lien avec le projet ;
- aux **productions** réalisées grâce à l'aide de la Région (*ex : ouvrages, films, etc.*).

La communication sera réalisée sans stéréotype de sexe (choix des visuels, images, couleurs, expressions...) conformément aux règles rappelées page 12 du « [Guide pour une communication publique pour toutes et tous](#) » de la Région Bretagne (octobre 2018).

Toutes les versions du logo et la charte graphique de la Région sont téléchargeables sur cette page. **Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service gestionnaire, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide** (*ex : copie d'écran du site web avec le logo, copie d'un rapport, article de presse avec mention de la Région, etc.*).

Invitation du Président de la Région

Lors d'éventuels temps forts de communication en lien avec l'opération subventionnée, une invitation officielle sera adressée en amont au Président de la Région sur **presidence@bretagne.bzh** (*ex : inauguration, relations presse, opération de lancement, salon, remise de prix, etc.*).

Obligation d'affichage

A travers l'aide accordée, la Région accompagne le bénéficiaire dans la réalisation et/ou le développement de son activité. Pour le faire savoir et valoriser son projet, **le bénéficiaire doit réaliser un affichage permanent en installant la plaque et/ou les adhésifs envoyés par la Région.**

Le support doit être installé :

- **dès réception**
- **de manière permanente dans les locaux du bénéficiaire**
- **à l'emplacement le plus visible du public et/ou des salariés** (privilégier les vitrines, portes d'entrées, banques d'accueil, etc). Les modalités d'installation de ces supports sont décrites dans la notice jointe au support.

Une photographie du ou des supports installé-s sera envoyée au service instructeur de la Région au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.

Contacts

Pour déterminer l'affichage à réaliser, merci de contacter :

Direction de la communication

Pôle Partenariats

Tel : 02 99 27 97 03

Courriel : visibilitedesaides@bretagne.bzh

Kit spécial

[Télécharger](#)

CONTACT

Coordonnées

Région Bretagne Direction de la culture et des pratiques culturelles Service images et industries de la création 283 avenue du Général Patton – CS 21 101 35711 RENNES Cedex 7 Guillaume Esterlingot – Responsable du service, pour des renseignements sur l'aide Tel : 02 99 27 11 69 Courriel : guillaume.esterlingot@bretagne.bzh Claudine Hannier – Assistante administrative, pour la prise du rendez-vous obligatoire avant dépôt Tel : 02 99 27 10 82 Courriel : claudine.hannier@bretagne.bzh Sophie Duault – Instructrice, pour le suivi administratif Tel : 02 99 27 11 66 Courriel : sophie.duault@bretagne.bzh Sandie Rousselle – gestionnaire pour le suivi du versement de l'aide Tel : 02 90 09 16 91 Courriel : sandie.rousselle@bretagne.bzh

DEMANDE

Modalités de dépôt de la demande

La structure culturelle est bénéficiaire directe de l'aide, mais la constitution du dossier et la présentation du projet se fait conjointement avec l'auteur ou l'autrice.

Un rendez-vous préalable avec les services de la Région est obligatoire avant tout dépôt.

Le dossier déposé devra comprendre :

- Un budget prévisionnel de l'action HT ou TTC selon que la structure soit assujettie ou non à la TVA, avec indiquée, la rémunération de l'auteur/autrice (rémunération minimum horaire : 14.51€)
- Une note artistique de l'auteur/autrice avec une description de son parcours, de sa pratique et de son univers artistique, ainsi que des éléments sur les perspectives du travail à venir
- Une note de la structure sur le projet global de saison culturelle avec une description plus spécifique des interventions de l'artiste-associé (auteur/autrice) et des actions de médiation envers les publics
- Une note décrivant les moyens et compétences de la structure mis à disposition du projet d'artiste associé
- Un calendrier prévisionnel en lien avec le budget, indiquant clairement la répartition des temps consacrés au travail de recherche et de création ainsi qu'aux interventions de l'auteur/autrice dans la saison culturelle (toute présence de l'auteur/autrice au sein de la structure est rémunérée)
- Le CV de l'auteur ou de l'autrice ;
- La présentation d'un référent du projet au sein de la structure
- le dossier administratif concernant la structure (cf. plateforme de dépôt)

Les structures soutenues s'engagent à rédiger et signer une convention entre l'artiste associé (auteur/autrice accueilli.e) et la structure d'accueil, faisant mention des actions de médiations prévues et déterminant le temps et l'implication des actions.

Date limite de dépôt : **16 mai 2025**

Sélection des projets : printemps 2025

La sélection des projets interviendra pour retenir un **maximum de 4 projets par an**.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GESTION

Identifiant

AIDE0575

Direction et services

SIMAG

STRUCTURATION DES DONNÉES

**CONVENTION D'APPLICATION OPERATIONNELLE ET FINANCIERE 2025
DE LA CONVENTION CADRE EN FAVEUR DU LIVRE EN RÉGION BRETAGNE**

En application de l'article 2 de la convention cadre en faveur du livre en région Bretagne pour la période 2023-2025, signée entre la Région Bretagne, l'État (DRAC) et le Centre national du livre (approuvée par le Conseil d'administration du CNL du 27 juin 2023 et par la Région Bretagne lors de sa commission permanente du 10 juillet 2023) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 107 et 108 du TFUE ;

Vu la délibération N° 2014-II-A du 24 juin 2014 du conseil d'administration du Centre national du livre, validant le principe du conventionnement territorial du CNL avec les Régions et les Directions régionales des affaires culturelles ;

Vu la délibération N°25_0303_02 du 31 mars 2025 du Conseil Régional autorisant son Président à signer la présente convention ;

Vu la convention financière sur les domaines de l'économie du livre, du cinéma et du patrimoine immatériel passée entre la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) pour l'année 2025.

ENTRE

L'État, représenté par :

- le Centre national du livre, représenté par sa Présidente, Madame Régine HATCHONDO, ci-après désigné « le CNL »,
- le Préfet de la région Bretagne, Monsieur Amaury de Saint-Quentin, qui coordonne le dialogue avec la Région, ci-après désigné « la DRAC »,
- **La Région Bretagne**, représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, ci-après désignée « la Région »,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à déterminer, pour l'année 2025, l'engagement de chacun des partenaires au titre de la convention cadre en faveur du livre en région Bretagne 2023-2025 et les modalités de sa mise en œuvre.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'année 2025, pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement des partenaires est réalisé sous forme de contributions financières.

L'engagement global de chacun des partenaires à la mise en œuvre des actions contractuelles pour l'année 2025 s'établit comme suit :

CNL : 100 000 €
 DRAC : 100 000 €
 Région : 100 000 €
Total : 300 000 €

ARTICLE 4 : TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR ACTION

Comme prévu à l'article 2 de la convention cadre en faveur du livre en région Bretagne pour la période 2023-2025, le présent tableau propose à titre indicatif l'abondement financier de chaque partenaire concernant les actions mises en œuvre dans la poursuite des objectifs communs définis à l'article 1 de la convention cadre.

		Contribution investissement des librairies	Contribution fonctionnement des librairies et des réseaux	Contribution pour les dispositifs de présence d'auteurs sur les territoires	TOTAL
Région*	<i>Total Région</i>	140 000 €	60 000 €	75 000 €	275 000 €
	Part affectée à la présente convention	30 000 €	50 000 €	20 000 €	100 000 €
DRAC		80 000 €		20 000 €	100 000 €
CNL		80 000 €		20 000 €	100 000 €
TOTAL		240 000 €		60 000 €	300 000 €

** Les montants apportés par la Région sont présentés sur deux lignes et indiquent en premier lieu les montants totaux budgétisés par la Région, et – en-dessous – la part des montants affectés à la présente convention. Lorsque la totalité des crédits mutualisés sera engagée (300 000 €), la Région s'autorisera à intervenir seule sur la base des crédits dédiés et hors convention. Au besoin et dans le souci d'une bonne circulation des informations et d'une plus grande cohérence des dispositifs de soutien à la vie littéraire portés par les partenaires, la Région pourra solliciter les avis consultatifs des partenaires sur les demandes d'aides la concernant.*

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus seront attribués sous forme de subvention soumise au dépôt d'un dossier, en réponse aux dispositifs d'aides diffusés par la Région, comme défini à l'article 2 de la convention cadre et à l'article 3 de la présente convention pour le soutien aux librairies indépendantes, aux réseaux à vocation régionale, aux résidences d'auteurs et d'autrices et aux éventuels projets innovants d'initiative collective qui pourraient être accompagnés à l'issue des réflexions engagées par les signataires de la convention.

L'attribution des aides sera évaluée et décidée en comité d'examen, conformément aux modalités d'instruction présentées à l'article 2 de la convention cadre, et sur la base des critères d'éligibilité définis en concertation joints en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CNL

La contribution du CNL, d'un montant de 100 000 € (cent mille euros), inscrite au budget du CNL au titre de l'exercice 2025, sur la destination DIF206 - 657.33, sera versée en deux fois, à l'ordre de Monsieur le payeur régional de Bretagne, sur le compte suivant :

Titulaire : PAIERIE RÉGIONALE DE BRETAGNE
Domiciliation : 283 AV. DU GÉNÉRAL PATTON - 35000 RENNES
Code banque : 30001
Code guichet : 00682
n° de compte : C3540000000
Clé RIB : 21
IBAN : FR 92 3000 1006 82C3 5400 0000 021
BIC : BDFEFRPPCCT

Le premier versement, correspondant à 70 % de la contribution, soit 70 000 € (soixante-dix mille euros), intervient à la signature de la présente convention. Le second versement de 30 %, soit 30 000 € (trente mille euros), sera versé à réception d'un courrier sollicitant le solde de la subvention et au *pro rata* du montant total des engagements constatés en faveur des bénéficiaires de la convention, sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif des actions communes financées remis au plus tard le 30 mars de l'année 2026 accompagné d'un tableau de synthèse des demandes et montants obtenus, conformément à l'article 3.4 de la convention cadre.

ARTICLE 6 : CLÔTURE

Au terme de l'exécution de la convention annuelle, et sur la base de l'évaluation, la Région reversera, le cas échéant, le solde résiduel des crédits non consommés sur le premier acompte.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et avant son expiration, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation entraînera le reversement partiel ou total des sommes perçues.

ARTICLE 8 : DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les bénéficiaires potentiels – personnes morales ou leurs représentants cités à la présente et dans ses annexes –, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en trois exemplaires originaux.

Fait le.....,

à

Le Préfet de la région Bretagne

Le Président du conseil régional de la
région Bretagne

La Présidente du Centre national
du livre

Monsieur Amaury de SAINT-
QUENTIN

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mme Régine HATCHONDO

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2025 - 2026 - 2027

Entre

**Les quatre associations de la Coordination régionale du Mois
du documentaire en Bretagne
(Cinécran, Comptoir du doc, Daoulagad Breizh et Ty Films)**

et

La Région Bretagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
Vu la délibération n° 11-DC-DC//1 du Conseil régional en date des 24 et 25 mai 2011 adoptant les orientations du projet de politique culturelle pour la Bretagne,
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations à but non lucratif,

Entre d'une part :

- **La Région Bretagne**, siégeant au 283 avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35 711 Rennes, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil Régional de Bretagne, agissant en vertu de la délibération n°25_0303_02 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 31 mars 2025.

Ci-après désignée “ **Région** ” ou “ **la collectivité publique** ”

Et d'autre part :

- **La coordination régionale du Mois du documentaire en Bretagne, constituée de quatre associations bénéficiaires comprenant :**
 - **L'association Comptoir du doc**, représentée par son président, Bruno Le Roux, association déclarée au Journal Officiel en date 20/01/1998, ayant son siège social au 128 rue Maginot 35000 Rennes - N° SIRET 437 835 812 000 45- code NAF 5911A
 - **L'association Daoulagad Breizh**, représentée par ses co-Présidentes, Mona Caroff et Safia Benhaïm, association déclarée au Journal Officiel en date du 20/01/1982, ayant son siège social au 13 rue Michel Le Nobletz, 29100 Douarnenez - N° SIRET 32683378700053 - code NAF 5912Z
 - **L'association Ty Films**, représentée par sa représentante légale, Marie Pomme Carteret, association déclarée au Journal officiel en date du 30 juillet 2005 ayant son siège social 6 route de Pont Laur, 22110 Mellionnec - n° siret 488 868 357 - code NAF 5911B
 - **L'association Cinécran**, représentée par son Président, Gilles Cottet, association déclarée au Journal officiel en date du 24/10/1998 ayant son siège social à Place de Cuxhaven, 56000 Vannes - N° SIRET 42285313500032 - code NAF 5914Z

Ci-après désignée “ **les bénéficiaires** ” ou “ **la coordination régionale du Mois du documentaire** ”

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La coordination régionale du Mois du documentaire s'est donné pour mission la mise en place du « Mois du film documentaire » en Bretagne (région administrative) qui consiste en l'animation du territoire à travers le cinéma documentaire.

Elle travaille à provoquer des rencontres entre des œuvres, des auteurs, et des publics sur l'ensemble des territoires urbains, ruraux, péri-urbains, insulaires, etc.

Elle mène, depuis plusieurs années, des actions pour développer, en qualité, les diffusions par des actions de formation et de médiation, destinées aux structures partenaires et aux publics dans toute leur diversité.

Elle développe des actions d'éducation artistique et culturelle autour du cinéma documentaire, dans un souci d'impliquer les spectateurs, mettant ainsi au cœur de ses préoccupations l'accès au cinéma documentaire pour tous.

Dans le cadre de la coordination, les quatre associations fédèrent et animent des réseaux de professionnels et de bénévoles autour de la mise en place de la manifestation et assurent un suivi à l'année de leurs partenaires (348 structures).

Toutes ses missions sont dirigées vers une meilleure reconnaissance et appropriation des droits culturels de chacun.

Pour sa part :

La Région Bretagne souhaite faire de la prise en compte des droits culturels dans ses politiques un enjeu majeur. A cette fin, l'action régionale se décline autour de trois grands principes :

- Les droits culturels sont la finalité de l'action régionale, en ce qu'ils placent les habitant.e.s comme destinataires de l'intention et de l'attention de la Région ;
- La culture en tant que relation à l'art est le centre de gravité autour duquel peuvent venir s'agréger d'autres dynamiques sociétales, environnementales, etc ;
- L'éducation artistique et culturelle, entendue ici dans son acception étendue à tous les âges de la vie, est le moyen concret que la Région entend privilégier pour permettre l'épanouissement, l'émancipation et l'autonomie des personnes.

Ainsi, dans le respect des droits culturels, elle soutient des initiatives novatrices garantissant l'accès au plus grand nombre de nos concitoyens, à une culture ouverte et diversifiée. Elle est attentive au libre respect de l'expression individuelle, au droit pour chacun d'accéder et de participer librement à la vie culturelle sur nos territoires, et à la liberté de développer et de partager des connaissances. La Région souhaite donc favoriser les initiatives valorisant la participation des habitants, la mise en réseau des acteurs ainsi que la transmission, notamment via des actions d'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, la Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections... Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du conseil d'administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc. Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

A ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel des quatre associations constituant la Coordination régionale du Mois du documentaire pour l'ensemble de ses activités ci-dessous définies.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à soutenir financièrement les bénéficiaires pour la réalisation du projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1, et dont le portage est assuré par les président·e·s des quatre associations constituant la coordination régionale du Mois du documentaire.

Ce projet pour la période 2025-2027 passe prioritairement par :

- La poursuite des missions de la coordination, introduites dans le préambule et détaillées dans l'annexe 1, dans une démarche axée sur le développement des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle
- Le renforcement des structures coordinatrices composant la coordination afin d'assurer la pérennisation de la manifestation

Article 2 - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Elle prend effet dès la date de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2027. Au plus tard dans les 6 mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 8.

Un suivi sera assuré sur toute la durée de la convention. Il sera effectué conjointement par un représentant de la Région et un représentant de chaque association constituant la coordination régionale du Mois du documentaire.

Article 3 - Engagements financiers et moyens

La Région s'engage à voter le montant de son aide à la coordination régionale du Mois du documentaire chaque année dans le cadre de cette convention dans le respect du vote du Budget primitif.

Une convention financière sera établie annuellement avec chaque association composant la coordination, pour fixer avec elles les modalités de versement de cette subvention.

Pour l'année 2025, le montant de la subvention est de 56 000 €, au titre du programme 303 « Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles » répartis comme suit :

- 14 000 € pour l'association Ty Films
- 14 000 € pour l'association Comptoir du doc
- 14 000 € pour l'association Cinécran
- 14 000 € pour l'association Daoulagad Breizh

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi à titre indicatif en annexe 2 de la présente convention, le montant annuel des subventions étant déterminé, après le vote de son budget, dans le cadre d'un avenant ou d'une convention financière. Les budgets prévisionnels en annexe n'engagent pas la Région Bretagne.

Article 4 - Modalités d'exécution et de suivi

Des annexes à la présente convention précisent :

- Le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (annexe 1) ;
- Le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe 2) ;
- Les modalités de suivi suivantes : les quatre associations de la coordination s'engagent à organiser avec les représentants de la Région, une réunion-évaluation annuelle pour faire le point sur les activités et les projets réalisés, en fournissant tout élément nécessaire à ladite évaluation (bilan qualitatif, quantitatif, financier etc...). Dans la mesure du possible, les représentants des autres collectivités impliquées dans le financement de la manifestation seront également invités à participer.

Article 5 - Communication

Dans un souci de bonne information des citoyen-ne-s, la Région a défini des règles pour rendre visible le soutien qu'elle apporte à de nombreux projets en faveur du développement et de la valorisation de son territoire.

Les quatre associations de la coordination s'engagent à respecter les conditions de mise en œuvre de cette visibilité, dont la mention du soutien de la Région Bretagne, et à réaliser les actions de communication conformément aux obligations décrites sur www.bretagne.bzh (rubrique « **aides et interventions régionales** » => Cinéma - manifestations et projets de diffusion cinématographique à l'échelle régionale) et en vigueur à la date de signature du présent acte.

Les quatre associations de la coordination s'engagent à fournir au service instructeur les justificatifs (ex : photographie de l'affichage, exemplaire de la production subventionnée, copie écran du logo sur le site internet, etc.) attestant de la publicité réalisée au plus tard trois mois au-delà de la date de caducité de la subvention. La nature de ces justificatifs devra être conforme à ce qui a été convenu avec le service instructeur.

Article 6 - Obligations comptables et dispositions diverses

Les quatre associations de la coordination adoptent un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à fournir chaque année à la Région, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie certifiée conforme de son bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité (tels que procès-verbal de l'assemblée générale ainsi qu'un bilan d'activité relatif à la mise en œuvre du projet financé lors de l'année écoulée).

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

Les quatre associations de la coordination communiqueront à la Région, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

Les quatre associations de la coordination s'engagent à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

Les quatre associations de la coordination devront transmettre à la Région les comptes-rendus de ses conseils d'administrations et assemblées générales.

Article 7 - Contrôle des collectivités publiques

Les bénéficiaires s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants de la Région, de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention et de ses annexes, les quatre associations de la coordination en informeront également la Région.

Article 8 – Règlement Général sur la Protection des Données

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, la Région Bretagne et le partenaire s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données

Article 9 - Bilan de l'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Région a apporté son concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Région et les quatre associations de la coordination et précisées comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué par les quatre associations de la coordination au plus tard 3 mois avant son expiration. Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- La mise en œuvre du projet dans toutes ses dimensions (cf. annexe 1),
- L'état des lieux des actions menées en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, institutionnels, syndicaux, sociaux ou éducatifs du territoire local, régional, national et international,
- Les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres,

Les parties signataires conviennent de confronter ce bilan aux objectifs de chacun lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Article 10 - Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Région des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par les quatre associations de la coordination, cette dernière peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres

versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention financière par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

Article 11 - Règlement des litiges

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention et de ses annexes, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, les bénéficiaires font siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité des quatre associations de la coordination vis-à-vis de tiers. Les bénéficiaires s'engagent à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière de la Région ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Article 12 - Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne et les bénéficiaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à..... en 5 exemplaires originaux, le

Pour l'association Ty Films,
La représentante légale, Marie Pomme Carteret

Pour l'association Comptoir du doc,
Le Président, Bruno Le Roux

Pour l'association Daoulagad Breizh,
Les co-Présidentes, Mona Caroff et Safia Benhaïm

Pour l'association Cinécran,
Le Président, Gilles Cottet

**Pour la Région Bretagne
Le Président**

Loig Chesnais Girard

Le Mois du film documentaire en Bretagne

Convention 2025 - 2027
entre la Coordination Régionale du Mois du doc
en Bretagne et la Région Bretagne



CINÉCRAN - MORBIHAN
COMPTOIR DU DOC - ILLE-ET-VILAINE
DAOULAGAD BREIZH - FINISTÈRE
TY FILMS - CÔTES D'ARMOR



SOMMAIRE

Introduction	P 3
Les évolutions chiffrées entre 2022 et 2024	P 4
La programmation via l'appel à film régional	P 5
Modalités d'organisation	P 7
Une attention forte portée au maillage du territoire	P 10
L'ouverture, l'inclusion et le vivre ensemble : développer l'accessibilité	P 11
Le rôle "citoyen" du cinéma documentaire : développer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)	P 13
Le développement des partenariats	P 15
Le développement de l'événementiel	P 17
Le développement de formations "incarnées", riches d'enseignements	P 19
Accompagner les structures pour des projections de qualité	P 21
Conclusion	P 22
Annexe - calendrier annuel	P 23

Introduction

Le Mois du film documentaire, ce sont des projections, des échanges, des débats, des rencontres sur tout le territoire breton durant un mois. Coordinné au niveau national par Images en Bibliothèques, en Région Bretagne, cet événement est porté par une coordination de quatre associations : Cinécran pour le Morbihan, Comptoir du Doc pour l'Ille-et-Vilaine, Ty Films pour les Côtes d'Armor et Daoulagad Breizh pour le Finistère. Nos associations accompagnent chaque année les structures qui participent au dispositif Mois du doc via une sélection de films, des formations, des conseils et de l'aide dans la programmation et l'organisation des projections en présence des équipes des films et intervenant·es.

Provoquer des rencontres entre des œuvres, des auteur·rices, et des habitant·es, des villes, des îles, des campagnes, mais aussi des périphéries : c'est l'objectif de notre action.

Favoriser la diversité des films, impliquer les partenaires dans le choix des documentaires et l'animation des séances, établir une sélection avec des adhérent·es de nos associations, travailler en réseau... Tout cela fait la particularité du Mois du doc en Bretagne.

Notre travail consiste à rendre possible cette rencontre entre un film, son auteur·rice (ou un·e professionnel·le ayant contribué à sa réalisation, ou encore un·e intervenant·e) et un public 'non spécialiste'. Cette recherche de qualité se fait dans la sélection des films avec des regards de cinéastes sur notre monde, qui en disent la complexité, sa poésie aussi, réveillent notre esprit critique, créent la distance nécessaire pour permettre la réflexion et l'échange.

Avec le cinéma et son langage, nous créons des espaces de dialogue citoyen. Cet événement se veut accessible à toutes et tous, de par la diversité des formes cinématographiques et sujets abordés, et en pratiquant, dans la majorité, la gratuité aux séances.

Pour tout cela, le Mois du film documentaire est une action qui s'inscrit pleinement dans l'application des droits culturels, du choix du film à la rencontre spectateur·rices-auteur·rices. L'événement est en soi, un projet d'Education Artistique et Culturelle pour tous·tes.

Tout ce travail collectif, mené sur plusieurs mois, pour qu'un dimanche après-midi ou une soirée d'automne, une centaine d'habitant·es, de collégien·nes ou de lycéen·es, réuni·es dans une salle polyvalente, un cinéma, une médiathèque, un auditorium, un café-épicerie, débattent de l'état du monde avec un·e artiste qui leur en a proposé une vision.

Les évolutions chiffrées entre 2022 et 2024

Bases pour les 3 années à venir

Le Mois du film documentaire est un événement bien ancré et identifié en Bretagne. Il fédère une grande diversité de partenaires et permet un véritable maillage territorial.

En 2023, la Région Bretagne est la première région (avec Auvergne-Rhône-Alpes) en nombre de structures participantes (médiathèques et structures culturelles en tête).

La coordination Régionale de Bretagne a noté une évolution concrète du nombre de projections organisées et de spectateurs·ices depuis 2023. Ces deux années ont été marquées par un retour des publics du Mois du doc et un nouvel élan de participation des structures du territoire.

On recense :

En 2022 > 16 251 spectateurs·ices (38,75 spectateurs·ices en moyenne par séance) pour 412 séances, 273 structures participantes réparties dans 223 communes.

En 2023 > 18 171 spectateurs·ices (39 spectateurs·ices en moyenne par séance) pour 459 séances, 318 structures participantes réparties dans 225 communes.

En 2024 > 20 161 spectateurs·ices (44 spectateurs·ices en moyenne par séance) pour 463 séances, 348 structures participantes réparties dans 230 communes.

L'augmentation des moyens attribués par la Région Bretagne à la coordination au lancement de la convention 2022 a donné du souffle à la coordination pour renforcer avec pertinence l'existant tout en menant une réflexion et des actions en faveur du développement de l'événement.

Les structures coordinatrices portent cet événement commun en plus des actions qui leurs sont propres. Le travail au sein de la coordination nous permet d'harmoniser nos pratiques tout en nous adaptant aux spécificités de chaque structure (agenda, structuration des équipes,...).

La programmation via l'appel à films régional

Pourquoi programmons-nous des films documentaires ?

Chaque personne impliquée dans la préparation de la manifestation aura certainement une réponse différente à apporter.

L'une de ces réponses pourrait être que le cinéma documentaire offre un rapport au temps et à l'espace permettant de prendre du recul sur des sujets qui agitent le monde contemporain, avec un gage de liberté d'écriture narrative, esthétique et de mise en scène, qui apporte parfois plus de questions que de réponses.

Une autre serait qu'il est un support inestimable pour réunir des habitant·es dans un même lieu et permettre une rencontre inédite quand bien même les gens se connaissent-ils.

Dans tous les cas, le cinéma documentaire est un rapport à soi et aux autres, qui permet de réfléchir, de s'ouvrir, d'aller vers un Autre. Le Mois du film documentaire engage un ensemble de personnes animées par un soin particulier pour le faire et le vivre-ensemble.

Comment sélectionnons-nous des documentaires ?

Dans un souci pratique, de transparence et de juste accès au Mois du doc, la coordination régionale a mis en place depuis 2022 un appel à films commun aux 4 départements, dans lequel les ayants droits sont invités à soumettre les documentaires. En enregistrant leur film, ils acceptent les conditions de sélection propres à l'événement, dont la nécessité de faciliter la présence d'un membre de l'équipe du film pour accompagner les séances sur le territoire.

La coordination régionale communique largement sur cet appel à films avec une communication particulière auprès des réseaux bretons (Films en Bretagne, mailing à l'attention directe des productions bretonnes...), permettant aussi d'accéder à des films plus fragiles (autoproductions et premiers films).

Une veille à l'année auprès des festivals est également réalisée par chaque coordination pour étoffer ses choix de sélection.

En 2022, 97 films ont été déposés sur l'appel à films. En 2024, ce sont 130 films qui ont été enregistrés et prévisionnés via cette même interface.

Une des conséquences de la mise en place de cet outil commun est l'augmentation du nombre de films en tournée sur plusieurs départements. Loin d'amoinrir la diversité des films proposés sur la région, cette réalité permet de développer nos connexions entre territoires et de mutualiser l'aspect logistique de certaines tournées communes.



Image extraite du film "Voyage de documentation de Madame Anita Conti" de Louise Hémon, en tournée sur 3 départements bretons en 2024

Cet appel à films nous permet aussi de porter une plus grande attention à la création régionale. Nous avons de plus en plus de films en commun ayant un lien avec la Bretagne (réalisation, production...) dans nos sélections respectives. En 2024, nous avons 6 films liés au territoire en tournée sur plusieurs départements soit 89 projections.

Chaque association conserve sa propre ligne éditoriale et propose ensuite sa sélection aux structures partenaires de son territoire qui choisissent - après des journées de prévisionnement - les documentaires qui seront projetés dans leur lieu.

La sélection des films proposés aux structures partenaires se veut participative et inclusive, en intégrant les adhérent-es des associations — parfois aussi des partenaires — qui forment les comités de sélection. Guidés par les coordinateur-ices ou chargé-es de programmation de chaque association, ces comités co-construisent avec elleux la programmation, qui se fait donc de manière commune, nourrie de plusieurs regards.

Les comités travaillent d'arrache-pied pour proposer une sélection de documentaires aux thématiques, formes et points de vue variés pour s'adresser à des structures partenaires éclectiques et à un large panel de spectateurs-ices.

Les films sont discutés, débattus, re-débattus, jusqu'à une sélection finale de films qui inviteront à l'échange, la vindicte ou l'approbation chez les personnes qui se seront "risquées" à découvrir un contenu nouveau, inédit et peu exposé médiatiquement.

Les modalités d'organisation

Une manifestation nationale

Images en Bibliothèques est responsable de la coordination nationale. À ce titre, l'association réunit les coordinations régionales et fait le lien entre les différents acteurs-ices et collaborateurs-ices de la manifestation. Par son action, elle crée une unité et donne à cette manifestation ampleur et visibilité.

L'association accompagne les participant-es du Mois du film documentaire, propose des pistes de programmations et de films, mutualise la réflexion

autour de la diffusion du documentaire menée par les partenaires. Elle s'occupe également de la réalisation d'un programme national en ligne, de la communication nationale, des liens avec les coordinations régionales, des partenariats nationaux, de l'inauguration nationale, du bilan et du site Internet national.

Elle propose depuis 2022 une thématique nationale : "Vacillements" en 2022, "Prendre la parole" en 2023, et "Petite planète" en 2024. Thématique assez large pour que les sélections des différentes coordinations puissent y faire écho.

Dans la plupart des territoires, des coordinations régionales accompagnent et impulsent le développement du Mois du film documentaire. Elles assurent la visibilité et la mise en œuvre de l'événement à l'échelle régionale.

Une coordination régionale et départementale

En Région Bretagne, cet événement est porté par une coordination de quatre associations : Cinécran pour le Morbihan, Comptoir du Doc pour l'Ille-et-Vilaine, Daoulagad Breizh pour le Finistère et Ty Films pour les Côtes d'Armor. Du fait de leur action à l'année sur le cinéma documentaire, ces associations encadrent le Mois du doc en région. Elles proposent :

- Une sélection de films : 4 coups de cœur choisis en commun et un corpus d'une douzaine de films dans chaque département. Pour ces films, elles négocient les droits de diffusion, la gestion des copies, l'organisation de la venue des cinéastes ou de membres de l'équipe du film et assurent la cohérence des tournées des films sur le territoire.
- Des journées de visionnement de ces sélections avec le soutien de lieux partenaires et à destination des structures participantes du Mois du doc.
- Une journée de formation par département visant à enrichir la connaissance des participant-es sur les différents aspects de l'animation d'une séance, de la programmation et de la technique, et sur la culture autour du genre documentaire.
- Une mise à disposition de matériel de projection possible selon les départements (vidéo-projecteurs HD, écran, son...) et des prestations techniques.

- La coordination de la venue des invité-es : trajets, hébergements, planning, accueil.
- Une communication adaptée : édition d'un programme papier par département récapitulant les animations sur le territoire départemental, une bande-annonce régionale de l'événement, des liens avec la presse, des publications sur les sites internet des coordinations et les réseaux sociaux, l'édition ou l'impression d'affiches...

Une implantation locale grâce aux structures-partenaires

L'implication des structures partenaires est essentielle pour le bon déroulement du Mois du film documentaire et pour proposer des projections-rencontres de qualité. Ce sont des médiathèques, des réseaux de bibliothèques bénévoles sur une communauté de communes, des ciné-clubs, des cinémas associatifs, des établissements scolaires et universitaires, des institutions culturelles (MJC, FRAC, musées, etc..), des associations, autant de structures différentes qui ont pour but de proposer des animations de qualité à leur public.

Du choix du film, à la participation aux formations proposées, à la communication locale, et enfin à l'animation de la séance, les structures sont le dernier maillon de la chaîne que nos associations doivent accompagner au mieux. Ce sont ces partenaires qui défendent leur choix de film auprès de leurs publics et qui portent la rencontre entre l'œuvre, les spectateur-rices et l'invité-e.

Une manifestation atypique, en complément des circuits traditionnels

Ce travail de soin, pensé sur mesure pour le territoire dans lequel la manifestation a lieu, est tout à fait inédit dans son genre. Quand une salle de cinéma programme du contenu, elle le fait dans la grande majorité sur la base d'un circuit très organisé, avec un système de sorties planifiées longuement à l'avance pour chaque mercredi de l'année. Le Mois du film documentaire est atypique dans sa forme - il n'est pas un festival organisé sur un territoire circonscrit - et est en Bretagne très prolifique. Il voit encore aujourd'hui un accroissement de l'intérêt des structures qui trouvent dans cette proposition une occasion unique de bénéficier d'une visibilité importante, à l'échelle nationale, régionale, départementale et locale (une rareté encore) et d'offrir un contenu de qualité aux personnes qui

fréquentent leurs lieux (ou qui viennent le découvrir à ces occasions), qui plus est en présence de réalisateur·trice·s et d'intervenant·e·s spécialisé·e·s.

Certaines structures partenaires se font également ambassadrices auprès de nouvelles structures, il est en effet fréquent d'être contacté par un nouveau lieu qui a été incité par une structure déjà participante à rejoindre l'aventure du Mois du doc.

Une attention forte portée au maillage du territoire

La force du réseau Mois du doc est de fédérer de multiples structures : médiathèques, associations, MJC, cinémas, communautés de communes, mairies... Aussi hétéroclites en dimension qu'en domaine d'action, elles permettent d'atteindre un public divers qu'elles connaissent bien puisqu'elles en sont le plus proche.

Afin d'élargir un peu plus chaque année ce réseau de structures partenaires, notre coordination peut s'appuyer sur les Bibliothèques Départementales qui coordonnent les médiathèques. À titre d'exemple, en 2024, une présentation en visio a eu lieu avec une quinzaine de médiathèques non participantes au Mois du doc en Côtes d'Armor. Cet échange a permis d'expliquer le fonctionnement de notre coordination et l'intérêt pour les structures de bénéficier de notre accompagnement dans leurs sélections. Cette action pourra être reconduite au fil du temps. Entre 2022 et 2024, 75 nouvelles structures ont rejoint la liste de nos partenaires.

Parmi elles, nous pouvons identifier certains partenaires comme structure relai de notre coordination. À l'instar de *20 000 docs sur la Terre* (Lannion) ou *l'Ambulante* (Moncontour), ces associations proposent de nombreuses séances (7 à 20) avec différents partenaires (cinémas, lycées agricoles, musées, salles culturelles...) étendant ainsi le maillage territorial. Implantées dans différentes parties du département, elles développent des réseaux de proximité avec des structures plus petites ou plus éloignées de la diffusion documentaire que nous portons. Cette complémentarité entre notre coordination et le travail de ces associations favorise le développement de nouveaux partenariats et la multiplication des propositions sur tout le territoire.

Par ailleurs, certaines structures participant de longue date au Mois du doc font preuve d'une totale autonomie en termes d'organisation et de programmation. Loin de considérer leur fonctionnement comme étranger à notre action, nous pensons que ces structures enrichissent notre sélection par la proposition de lignes éditoriales propres à leurs publics. Cette autonomie des structures est même un atout pour notre coordination qui peut dédier un temps d'accompagnement plus important aux nouveaux participants. Nous y voyons également le signe d'un développement de compétences au fil du temps, des partenaires que nous accompagnons et qui acquièrent de l'aisance et de la confiance dans leurs choix et dans leur capacité à organiser des séances.

En revanche, ce développement ne saurait se généraliser à toutes les structures partenaires différentes en termes de taille et de moyens. Cette autonomie gagnée repose souvent sur des collectifs ou des personnes qui peuvent être amenées à changer au fil du temps ce qui peut parfois amener des changements voir stopper leur participation au Mois du Doc. Nous tâchons de garder un lien avec ces partenaires lorsqu'un changement d'interlocuteur·ice advient.

Développer le lien avec les Médiathèques départementales sera un moyen de tisser des liens pérennes avec les structures du territoire. Par leur entremise, des temps d'échanges privilégiés pourront être organisés en visio ou physiquement avec des structures intéressées par le Mois du doc qui se sentiraient trop isolées ou pas assez "armées" pour participer à l'événement.

L'ouverture, l'inclusion et le vivre ensemble : développer l'accessibilité

Le Mois du doc c'est aller vers les gens. Notre travail en réseau sur le territoire nous permet d'aller au plus près des habitant·e-s, en ville, dans les campagnes et sur les îles. La diversité de nos partenaires nous permet aussi d'aller vers différents publics. On observe que de plus en plus de partenaires s'associent localement pour porter ensemble une séance ce qui leur permet de créer du lien entre différents publics sur un même territoire. La majorité des séances sont gratuites ou proposées à des tarifs réduits pour favoriser l'accessibilité.

Nous avons expérimenté ces dernières années différentes démarches pour aller davantage vers des publics spécifiques.

Dans notre formulaire d'appel à films régional nous demandons aux producteur·ices et cinéastes d'indiquer si leur film dispose d'une version sous-titrée pour sourd·e·s et malentendant·e·s ou d'une version audio-décrite. Nous souhaitons valoriser ces versions lorsqu'elles existent pour les films sélectionnés mais c'est malheureusement encore trop rare. C'est un enjeu que nous devons travailler avec les autres acteur·ices de la filière.

En 2022 nous avons proposé à nos partenaires une journée de formation autour de l'audio-description en partenariat avec Le Cinéma Parle. La rencontre avec Marie Diagne avait été passionnante. Cette même année le film audio-décrit *La Nuit qu'on suppose* de Benjamin d'Aoust avait été proposé en tournée en Finistère et en Morbihan. Et l'année suivante, en 2023, c'est un programme de Van der Keuken qui avait été proposé en audio-description, en ouverture du Mois du doc en Ille-et-Vilaine et en tournée en Côtes d'Armor, en partenariat avec Le Cinéma Parle et Documentaire sur grand écran.

Nous avons par ailleurs expérimenté la diffusion de documentaires sonores avec notamment, depuis 2 ans, en clôture du Mois du doc en Morbihan, une séance d'écoute sonore à vivre collectivement, en extérieur, dans des transats. Cette proposition touche un public intergénérationnel. Un documentaire sonore avait aussi été proposé dans la sélection en Finistère en 2023 mais malgré l'enthousiasme des partenaires aux journées de visionnement il n'y avait finalement eu aucune demande de programmation. Une seule séance avait été organisée plus tard, en prolongement du Mois du doc. Nous envisageons de nous rapprocher de l'association Longueur d'ondes à Brest pour mieux accompagner ces propositions de documentaires sonores.

Nous proposons aussi parfois des séances dans des lieux dédiés pour toucher des publics spécifiques. En 2024 Daoulagad Breizh a proposé une rencontre intergénérationnelle, ouverte au public, à l'Ehpad Ty Marhic à Douarnenez, avec des élèves bilingues, autour d'un court-métrage documentaire en breton. Cinécran propose des séances à la Maison d'arrêt de Vannes.

Nous souhaitons développer ces différentes démarches d'ouverture et d'inclusion et continuer à expérimenter pour rendre accessible le Mois du doc au plus grand nombre. Proposer des projections et des rencontres accessibles aux personnes en situation de handicap demande un investissement en termes de coût (rémunération d'interprète en langue des signes par exemple) et de temps, notamment pour bien communiquer auprès des publics spécifiques. Nous devons nous rapprocher des associations qui travaillent avec ces publics pour développer nos propositions (Association des sourds de chaque département par exemple).

Le rôle "citoyen" du cinéma documentaire : développer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle participe à « construire » le citoyen d'aujourd'hui et de demain, en offrant des espaces propices à la réflexion, à la discussion et à l'engagement. Les actions d'éducation artistique et culturelle mises en place dans le cadre du Mois du doc répondent aux objectifs suivants :

Sensibiliser au genre « cinéma documentaire »

Faire connaître cette forme artistique, plurielle et riche, en favorisant la découverte des univers, des regards et des démarches variées de cinéastes. Grâce à des collaborations avec des établissements scolaires, tels que les lycées Théodore Monod (Le Rheu), Lesage (Vannes), ou encore le collège Saint-Joseph (Bain-de-Bretagne), nous proposons des parcours pour encourager une meilleure compréhension du cinéma documentaire.

Former le regard et décrypter les images

Derrière chaque image, un regard et une pensée s'expriment. Comprendre les mécanismes de fabrication des films permet de prendre du recul face au flux d'images quotidien. Nos ateliers (par exemple, sur l'image d'archive avec le collège de Lannion) et nos rencontres avec des réalisateurs·ices (comme Mohammed Latrèche ou Liza Le Tonquer) contribuent à aiguïser l'esprit critique des spectateurs·ices, jeunes et moins jeunes, et à les sensibiliser à l'analyse cinématographique.

Questionner la réalité sociale

Les films documentaires diffusés abordent des thématiques actuelles et essentielles à travers des parcours de vie. En associant des projections à des débats animés, comme avec les étudiant·es de l'Université Bretagne Sud ou lors des projections scolaires autour du film *Photophobia* et du documentaire sonore *Rapa Nui*, nous encourageons un dialogue constructif sur des sujets de société.

Faire reculer les préjugés

La projection en salle reste un moment privilégié d'échanges et de confrontation des idées. Les débats qui suivent les projections permettent de dépasser les préjugés, de questionner nos perceptions et de créer du lien entre spectateurs·ices. Ces initiatives, comme les ateliers de programmation au lycée Jean-Marie Le Bris (Douarnenez) ou au collège Saint-Joseph (Bain-de-Bretagne), mettent également les élèves au cœur de l'organisation de la projection et des échanges, renforçant ainsi leur engagement.

Développer les actions d'éducation artistique et culturelle

Les projections et ateliers scolaires permettent de sensibiliser ce public dès le plus jeune âge et de former les spectateurs·ices de demain.

Les actions vers les scolaires se sont développées ces dernières années.

En 2021, nous avons proposé une journée de formation autour de la médiation auprès du jeune public. Depuis, de plus en plus de partenaires se sont emparés de cette proposition et sollicitent les établissements de leur territoire pour mettre en place des projections scolaires. Pour encourager ces initiatives nous leur proposons un tarif préférentiel pour mettre en place ces projections. Certaines projections scolaires sont aussi ouvertes au public. Ce mélange des publics est très intéressant.

La coordination Régionale souhaite poursuivre et développer cette dynamique en incluant le Mois du doc dans les différents parcours d'éducation à l'image, notamment ceux mis en place avec les sections CAV (Cinéma et Audiovisuel) des lycées partenaires de nos structures. Cela permet d'offrir une offre étoffée et cohérente, sous une forme progressive pour les publics jeunes à qui elle est destinée.

Au-delà des actions spécifiques vers les scolaires, le Mois du doc est en soi un événement d'éducation artistique et culturelle à travers les projections-rencontres mais aussi les journées de visionnement et de formation qui sont des temps d'échanges essentiels autour des films.



Soirée d'ouverture du Mois du doc animée par les élèves de spécialité cinéma du Lycée Jean-Marie Le Bris avec la réalisatrice Laëtitia Gaudin-Le Puil (Douarnenez-Finistère)

Le développement des partenariats

Zoom Bretagne et la Cinémathèque du documentaire

La coordination a mis en place et développé plusieurs partenariats à travers les trois dernières années, pour gagner en visibilité, étoffer son offre documentaire et toucher différents publics.

Un partenariat privilégié a été initié en 2023 avec Zoom Bretagne et repris en 2024 sous une nouvelle forme.

Cette première proposition visait à travailler avec de nouveaux lieux de diffusion tels que les cafés, bars associatifs ou tiers lieux.

Un programme de courts métrages documentaires en animation sur la thématique de “L’intimité au-delà des mots” a été diffusé lors de 7 séances réparties dans les 4 départements. Accompagnée par la réalisatrice rennaise Janis Aussel, la diffusion était suivie d’un atelier de réalisation d’un court métrage en stop motion.

La fluidité du partenariat avec Zoom Bretagne nous permet de chercher chaque année de nouvelles formes, de nouvelles thématiques, de nouvelles structures de diffusion et nouveaux publics tout en conservant des modalités d’organisation identiques (mode de coordination, tarifs etc).

Pour l’édition 2024, il nous a semblé pertinent d’inclure la Cinémathèque de Bretagne, notamment car plusieurs films de nos sélections étaient réalisés avec des images d’archives (*Zinet, Alger, le Bonheur* de Mohammed Latrèche produit par Vivement lundi, *Voyage de documentation de Madame Anita Conti*, de Louise Hémon, deux films soutenus par la Région).

Lucie Jullien, responsable de la vente des archives à la Cinémathèque de Bretagne, a donc proposé une conférence sur mesure à diverses structures et divers publics de nos 4 départements. Cette conférence a été diffusée auprès de publics et lieux variés : aux archives départementales de Rennes, auprès des lycéen·nes en spécialité cinéma du Lycée Lesage à Vannes et au Lycée Jean Marie Le Bris à Douarnenez, aux élèves de l’option cinéma du collège Yves Coppens de Lannion.

La Cinémathèque de Bretagne

La sélection du film *Voyage de documentation de Madame Anita Conti* de Louise Hémon a également donné lieu à la diffusion en avant-séance d’archives brutes issues du fond de la Cinémathèque de Bretagne et mettant en valeur la valorisation de ces images par la Cinémathèque. Ces archives étaient accompagnées de fiches réalisées par l’équipe de la Cinémathèque à destination des lieux de diffusion pour mieux les introduire auprès de leurs publics.

KuB

Le partenariat avec le web média breton KuB a été redéfini en 2023 pour proposer une formule plus satisfaisante et impactante pour les publics.

Le précédent partenariat se basait sur la mise en ligne de films en lien avec la sélection du Mois du doc.

Affinée, la proposition offre aujourd'hui une continuité au Mois du doc une fois celui-ci terminé à la fin du mois de novembre. Elle invite les publics à découvrir ou redécouvrir sur la plateforme en ligne des films de production bretonne qui étaient en tournée cette année.

La première année fut un succès avec en 2 mois, plus de 4 700 personnes qui se sont rendues sur KuB pour profiter de la programmation. 8 films ont été diffusés et vus en moyenne 300 fois. Ils ont également donné lieu à de nombreux commentaires.

Nous souhaitons poursuivre ce partenariat qui s'adresse à un large public et qui permet de garder le lien avec les spectateurs et spectatrices au-delà du mois de novembre. Il sera chaque année adapté en fonction de la sélection de la nouvelle édition.

Ces partenariats se consolident d'année en année et nous souhaitons prendre soin de ces liens créés avec les équipes de ces différentes structures qui apportent fluidité, pertinence et efficacité dans leur mise en place. Pérenniser ces liens nous permet d'expérimenter de nouvelles propositions sans devoir réinventer les formules que nous proposons et qui fonctionnent.

Un échange de visibilité s'est aussi développé entre Daoulagad Breizh et BED - Bretagne et Diversité depuis deux ans. L'ensemble de la coordination régionale pourrait à l'avenir valoriser cet échange à travers ses outils de communication.

Le développement de l'événementiel

Depuis plusieurs années la coordination programme des propositions événementielles durant lesquelles publics, partenaires et structures participantes sont invité-es à se retrouver.

Ces temps forts prennent la forme de soirées d'ouverture et de clôture originales. Elles sont également nées de l'enjeu de redonner au Mois du doc sa dimension départementale, rappelant que chaque projection localisée participe à un tout. Elles apportent de la cohérence à l'événement qui se déploie dans tant de zones géographiques différentes sur un mois entier. Ouvrir et fermer le Mois du doc donne corps à cet événement étendu géographiquement et temporellement.

Ces soirées offrent également à la coordination un espace de créativité et d'échanges directs avec les publics du territoire.

Nous souhaitons développer l'aspect transdisciplinaires de ces temps forts, dont les lieux et les programmations changent chaque année, révélant ainsi le territoire, l'originalité et l'aspect fédérateur du Mois du doc.

Chaque coordination développe ces temps forts selon les formes qu'elle souhaite explorer, les lieux qu'elle souhaite investir et les œuvres qu'elle souhaite faire découvrir.

En Morbihan, la commune et le lieu d'accueil de l'ouverture et de la clôture changent chaque année, investissant des endroits insolites comme un bois, la cale d'un port, des halles extérieurs. Projection de films et immersion sonore sont proposés, avec l'intervention d'artistes, de structures et de partenaires locaux.

Un week-end d'ouverture thématique est programmé en Ille-et-Vilaine au Champs libres à Rennes, mettant en lumière la filmographie d'un.e cinéaste en sa présence avec la projections de 4 films.

En Finistère, l'ouverture se fait au cinéma Le Club de Douarnenez avec le film coup de cœur des lycéen.nes en spécialité cinéma au Lycée Jean-Marie Le Bris, choisi dans le cadre d'un atelier de programmation. Une rencontre avec un.e cinéaste du Pôle Audiovisuel de Douarnenez, autour d'un doc en cours de création, est programmée pour clôturer l'événement. En 2024 elle était associée à une autre projection thématique, en lien avec un collectif local.

En Côtes d'Armor, la soirée de clôture proposée en collaboration avec de nouveaux partenaires chaque année permet la rencontre de différentes associations, participant de longue date au Mois du doc (Café Théodore) ou étant plus éloignées (Bonjour Minuit). Ce temps festif et intergénérationnel crée le croisement des arts avec du cinéma, des concerts et des rencontres.



Soirée de clôture lumineuse et sonore sous les Halles de Questembert (Morbihan)

Ces temps forts vont notamment mobiliser certains publics qui ne connaissent pas le Mois du doc et qui découvrent l'événement par cette porte. Il nous tient donc particulièrement à cœur de poursuivre ce travail de programmation événementielle, en prenant le temps de développer de nouveaux partenariats locaux et de proposer des programmations spécifiques, impactantes et créatives.

Le développement de formations “incarnées”, riches d'enseignements

Depuis 2023, un nouveau modèle de formation a été proposé aux structures sous le signe de la rencontre avec un·e cinéaste ayant précédemment vécu le Mois du doc en tournée dans plusieurs départements, pour aborder ses thématiques, découvrir la filmographie et le parcours de l'auteur·ice, ses sources d'inspirations et le work in progress de ses projets à venir. Formule qui semble particulièrement intéresser les structures participantes dont la présence augmente dans l'ensemble des départements.

Nous souhaitons poursuivre et développer cette proposition, en veillant à la participation équilibrée entre cinéastes hommes et femmes. Nous envisageons également pour les prochaines années de faire découvrir d'autres métiers du cinéma avec l'intervention par exemple de monteur·euse, technicien·ne du son, chef·fe opérateur·ice, compositeur·ice de musique de film qui auront également accompagné des films en tournée du Mois du doc. Cela permettrait de sensibiliser les structures à l'accueil d'intervenant·e·s de différents horizons et à les rassurer sur cette éventualité (certaines structures se sentent encore déçues de recevoir un autre membre de l'équipe du film que le·la cinéaste, or cela arrive chaque année et n'amoindrit en rien l'intérêt de la rencontre).

Nous souhaitons également donner une place plus importante aux retours d'expériences des structures au cours de cette formation, pour qu'elles puissent partager leurs idées inspirantes.



Journée de formation avec Guillermo Quintero Quimper - octobre 2024 (Finistère)

Accompagner les structures pour des projections de qualité

Chaque coordination se déplace durant le Mois du doc pour rencontrer chaque intervenant·e en tournée sur son territoire mais également les nouvelles structures participantes ou les structures dont l'équipe organisatrice aurait changé et/ou qui aurait demandé la présence de la coordination le jour de la projection.

Le lien avec les médiathèques départementales tend à se développer sur nos territoires, permettant également la présence de leurs équipes sur certaines séances.

Un soutien technique peut également être proposé à la demande, notre but restant d'accompagner les structures vers l'autonomie.

Quant au lien avec les salles de cinéma, nous faisons le constat qu'elles participent à l'événement, généralement de manière autonome. Certaines salles programment les films de nos sélections, souvent en lien avec une médiathèque partenaire, d'autres programment des films de leurs choix, mais toutes jouent le jeu du Mois du doc en proposant une rencontre à l'issue de la projection.

La coordination valorise leurs projections dans sa communication et est attentive aux potentielles concurrences entre les séances gratuites (médiathèques, associations...) et séances payantes (salles de cinéma).

CONCLUSION

La vitalité et l'ancrage du Mois du doc en Bretagne ne cesse de se développer. Fort du nouveau soutien accordé à la coordination par la Région au début de la dernière convention et à la confiance renouvelée de l'ensemble de ses partenaires, des structures participantes et des publics, le Mois du doc répond à ses objectifs d'accessibilité en terme d'éducation à l'image, de diversité des publics, de maillage renforcé du territoire.

Des axes d'améliorations sont à prendre en compte sur l'accessibilité des publics en situation de handicap, en lien avec des associations spécialisées. Au vu du développement des tournées communes entre 2 ou 3 départements depuis la mise en ligne de l'appel à films régional, nous souhaitons également réfléchir à la façon dont nous choisissons les films coups de cœur, pour leur donner une meilleure visibilité sur le territoire.

La coordination régionale souhaite également poursuivre d'autres axes développés ces trois dernières années :

- valoriser les productions régionales dans sa programmation, respecter une équité de représentation entre les hommes et les femmes cinéastes intervenant,
- affiner la cohérence entre nos outils de communication à différentes échelles (nationale, régionale, locale) en répondant à la réduction d'outils papiers mis à disposition par Images en Bibliothèques,
- inciter les publics à découvrir des formes documentaires nouvelles comme le documentaire sonore, être à la hauteur d'un accompagnement de qualité auprès des structures participantes.

ANNEXE

Le calendrier du Mois du doc est échelonné sur toute l'année.

A noter que la recherche et le visionnage des films se fait tout au long de l'année.

- **Janvier** : bilan de la coordination régionale. Repérage & veille sur les documentaires. Lancement de l'appel à films régional.
- **Février-Mars** : repérage & veille sur les documentaires. Visionnage des différents comités de sélection.
- **Avril** : clôture de l'appel à films bretons. Visionnage des différents comités de sélection.
- **Mai** : visionnage du comité de sélection. Arrêt des choix de la programmation départementale et réunion de la coordination régionale pour choix des films en tournée régionale. Négociation auprès des ayants droits.
- **Juin** : préparation et déroulement des journées de prévisionnement. Ouverture des inscriptions pour les choix de programmation auprès des structures participantes.
- **Juillet-Août** : inscriptions des structures participantes.
- **Septembre** : fin des inscriptions. Mise en place du calendrier de programmation. Organisation des tournées et création du document de communication (catalogues).
- **Octobre** : organisation logistique des tournées. Routage des copies. Communication. Journées de formation sur les 4 départements.
- **Novembre** : Mois du film documentaire ; astreinte des équipes, accompagnement, suivi, communication.
- **Décembre** : facturation et bilans. Réunions de bilan de la coordination régionale.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2025 - 2026 - 2027 - 2028

Entre

L'association Ty Films

La commune de Mellionec

La communauté de communes du Kreiz-Breizh

Le Département des Côtes d'Armor

La Région Bretagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
Vu la délibération n° 11-DC-DC//1 du Conseil régional en date des 24 et 25 mai 2011 adoptant les orientations du projet de politique culturelle pour la Bretagne,
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations à but non lucratif,

Entre d'une part :

- **La Commune de Mellionnec**, représentée par Pierre-Yves Daniel Maire de Mellionnec agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date du
ci après désignée " la Commune "
- **La Communauté de communes du Kreiz-Breizh**, représentée par Madame Sandra LE NOUVEL Présidente de la communauté de communes du Kreiz-Breizh, et signataire, agissant en vertu des délibérations de la communauté de communes en date du
ci après désignée « la communauté de communes du Kreiz-Breizh »
- **Le Département des Côtes d'Armor**, représenté par Christian COAIL, Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental en date du 12 mai 2025.
ci après désigné " le Département "
- la **Région Bretagne**, représentée par **Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD** président du Conseil Régional de Bretagne, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la commission permanente du Conseil Régional n°25_0303_02 du 31 mars 2025

Ci-après désignés « La Région »

Et d'autre part :

- **L'association Ty Films**, représentée par **Marie-Pomme Carteret**, représentante légale, association déclarée au Journal Officiel en date du 6 juillet 2005 ayant son siège social au 6 route de pont Laur 22110 Mellionnec N° de SIRET 488 868 357 00036
Ci-après désignée « **le bénéficiaire** » ou « **l'association** »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis sa création, Ty Films, Pôle du cinéma documentaire en Bretagne, a su ancrer ses actions tant auprès du public que des professionnel-es et est devenu une référence du secteur au niveau national. De plus, les actions menées placent Ty Films comme actrice essentielle du développement économique de sa commune, et de la dynamique associative du Kreiz Breizh.

Les deux contrats d'objectifs conclus successivement depuis 2016 ont permis à l'association de prendre cette place en toute sécurité. Ils nous ont aussi obligé-es à porter en permanence une réflexion sur nos projets, leur gestion et la gouvernance de l'association.
La nouvelle convention 2025-2028 permettra à l'association de passer un seuil dans son développement avec l'ouverture de l'école Skol Doc. Dès 2025, nous allons devoir construire les structures qui vont porter le

projet, imaginer une gouvernance adaptée tout en respectant nos fondam d'école ne doit en aucun cas nous détourner des missions que nous portons jusqu'ici : les Rencontres du film documentaire de Mellionnec, les projections toute l'année, l'accueil de résidences et les actions d'Éducation Artistique et Culturelle sont les bases sur lesquelles le rayonnement de l'association s'est construit au fil des années.

La nécessité de développer une culture au plus proche et avec les publics nous porte à développer toujours davantage et sous diverses formes nos actions d'EAC : ateliers pour les adolescent-es, résidences de territoire impliquant des bénéficiaires adultes, résidences en établissements scolaires...

Cette proximité de terrain n'empêche pas Ty Films de se projeter à plus grande échelle, en étant fortement impliquée aux côtés d'autres acteurs culturels majeurs de Bretagne, dans la création d'un pôle image et son, « l'Archipel des Récits ».

Ainsi, les objectifs prioritaires et stratégiques de l'association TY FILMS sont :

- Ouverture de Skol Doc en septembre 2025 et mise en place la première promo « Réaliser, Monter, Produire » ;
- Création et structuration de « l'Archipel des Récits »
- Développement des actions d'EAC notamment via les résidences de territoire ;
- Confortation les Rencontres comme un RDV important du cinéma documentaire en Région ;
- Affirmation de notre compétence de diffusion sur le territoire avec le mois du doc et les projections nomades.
- Développement de l'accueil au sein de la maison des auteur·rices

Pour cela, Ty Films mettra les moyens humains et technique nécessaires en œuvre, en accompagnant la montée en compétences et l'évolution salariales de l'équipe salariée en place, en créant des postes de fonctions supports : direction administrative, développement et communication.

Pour sa part :

- **La Commune de Mellionnec** rappelle que la commune a proposé à l'association Ty Films d'inscrire le projet d'école de cinéma dans le cadre de l'AMI « aménagement du bourg ». Ty Films, animé par des habitants de Mellionnec, prend une place importante dans la commune. En premier lieu comme animateur culturel mais aussi en créant une attractivité importante pour des professionnels et une retombée substantielle par les emplois créés.
- Dans ce contexte la commune, avec ses moyens, accompagne et accompagnera Ty Films dans son développement, considérant que ces activités seront un des piliers du développement de la commune.
- **La Communauté de communes du Kreiz-Breizh** s'est appuyée sur les fortes identités culturelles de son territoire pour développer depuis 2002 une politique volontariste en matière d'éducation artistique et culturelle.
Ce soutien s'est étendu par l'accompagnement en termes financiers, logistiques et/ou par une politique d'aide à l'investissement à de nouveaux acteurs culturels porteurs de projets structurants.
L'action communautaire a permis à une forte dynamique culturelle de se développer en cherchant ainsi à faire de son hyper-ruralité un axe de valorisation permettant de lui donner une forme reconnue d'attractivité.
Le développement actuel de Ty Films place celle-ci comme un des acteurs importants du territoire. La mise en place réussie des ateliers jeunesse et le développement de l'éducation à l'image ont prouvé la compétence de Ty Films dans ce domaine. La Communauté de Communes souhaite donc soutenir l'association sur ces différents volets.
- **Le Département des Côtes d'Armor** place au cœur de sa politique d'action culturelle la rencontre des œuvres avec les publics à l'endroit notamment de la diffusion, qu'il s'agisse de lieux dédiés, labellisés ou non (salles de cinéma, festivals, rencontres, centres culturels, scènes de musiques actuelles, galeries...), ou des actions culturelles de territoire. Il y a nécessité de promouvoir la découverte d'œuvres peu médiatisées et de bien les accompagner, de permettre des programmations à haute valeur ajoutée. Mais une programmation de qualité n'est pas suffisante pour favoriser l'accès de publics diversifiés aux propositions culturelles. Ainsi, il convient de promouvoir les tutorats, les résidences artistiques, les actions éducatives et les initiatives culturelles qui font la promotion des rencontres avec toutes les formes de publics notamment sur les temps hors les murs,

dans les salles de proximité, dans les lieux atypiques, dans des établissements sociaux.

C'est dans cet esprit, et dans le cadre de ses actions en faveur du cinéma et de sa diffusion, que le Département s'appuie sur l'association TY FILMS. Cette dernière a ainsi la possibilité de mettre en œuvre un projet et des actions en cohérence avec les différents axes de politique culturelle départementale, tels que :

- La promotion et le renforcement de l'accessibilité de toutes et tous à la culture partout sur le territoire costarmoricain, avec une attention particulière aux publics éloignés.
- Permettre une diversité des propositions culturelles, afin que toutes les costarmoricaines et tous les costarmoricains puissent bénéficier de propositions adaptées à leurs envies.

Le Département conditionne son soutien au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'égalité de rémunération, ainsi qu'à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il est également attentif à la démarche qui sera engagée en matière de transition écologique.

- **La Région Bretagne**, dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :
 - Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
 - Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
 - Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région reconnaît et soutient le projet de l'association TY FILMS.

A ce titre, la Région Bretagne ciblera son accompagnement sur les objectifs suivants :

- Conforter l'organisation des Rencontres du Film documentaire à Mellionnec pour qu'il continue à constituer un rendez-vous professionnel important du cinéma documentaire en Région ;
- Affirmer la compétence de Ty Films en matière de diffusion sur le territoire notamment au travers des actions dans le cadre du mois du documentaire (coordination régionale) et les projections nomades ;
- Accompagner les autrices et des auteurs sur le territoire (accueil, résidences...);
- Conforter les actions menées par l'association en matière d'éducation artistique et culturelle (éducation à l'image) et aux médias.

Le développement du projet associatif de TY Films implique la concrétisation du projet SKOL DOC et du projet « L'archipel des Récits ». La Région à travers son soutien à Ty Films, participera à la mise-en-place de ces projets.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

Article I – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles les collectivités publiques s'engagent à soutenir financièrement l'association TY FILMS pour la réalisation de son projet

défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1, et dont la représentante légale, Marie-Pomme Carteret

Ce projet pour la période 2025 - 2028 passe prioritairement par :

I – Développement et pérennisation des actions vers les publics et les professionnel-es

II – Ouverture de l'école de cinéma Skol Doc

III – l'engagement dans la création de l'Archipel des récits

Article II – Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2025, 2026, 2027 et 2028. Soit une durée de 4 ans à compter de sa notification et prendra fin le 31 décembre 2028. Au plus tard dans les 6 mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article VIII.

Article III – Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, la Commune, la Communauté de communes, le Département et la Région s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour l'année **2025**, les montants de la subvention sont le suivant :

- La Commune de Mellionec : **1 500 euros** (dont 1000 euros en mise à disposition)
- La Communauté de communes du Kreizh-Breizh : **10 000 euros**
- Le Département des Côtes d'Armor : **98 000 euros**

La convention financière annuelle qui interviendra entre le Département et l'association permettra d'établir un fléchage par action de la subvention annuelle.

A noter que le Département accompagnera aussi l'association au titre des emplois associatifs départementaux à hauteur de 13 250 euros en 2025.

- La Région Bretagne : **99 000 euros**

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi en annexe (annexe 2) de la présente convention. Les budgets prévisionnels mentionnés en annexe n'engagent pas les collectivités territoriales concernées, le montant annuel des subventions étant déterminé après le vote du budget de ces dernières dans le cadre d'un avenant ou d'une convention financière, selon le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget primitif.

Pour la Région Bretagne, les demandes de subventions complémentaires feront l'objet d'une demande spécifique assortie d'un budget prévisionnel. Elles seront analysées selon les dispositifs en vigueur, et sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget primitif.

Article IV – Mention du soutien des partenaires financeurs

L'association s'engage à faire mention de la participation des partenaires financeurs sur tous les supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention et ses annexes.

Article V – Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à fournir chaque année à la Région, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifiée conforme, le compte de résultat de l'exercice comptable et les annexes de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

L'association communiquera aux collectivités territoriales signataires, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association devra transmettre aux collectivités territoriales signataires, les comptes-rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

Article VI – Contrôle des collectivités publiques

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants de la Région de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention et de ses annexes, l'association en informera également la collectivité publique.

Article VII – Règlement Général sur la Protection des Données

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, la Région Bretagne et le partenaire s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données

Article VIII – Bilan de l'exécution de la convention et évaluation

Chaque année, et avant le 31 décembre, l'association transmettra aux collectivités territoriales signataires, un bilan annuel, réalisé en fonction de ses engagements précisés dans le présent document.

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué par l'association au plus tard 3 mois avant son expiration.

Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- Nombre d'entrées aux Rencontres, nombre de professionnels présents, nombre de films projetés et accompagnés, nombre de rencontres et d'ateliers organisés, nombre de bénévoles...
- Concernant la diffusion culturelle et l'EAC : Nombre de projections, publics et territoires concernés, œuvres diffusées et accompagnées, nombre d'intervenants et qualification ...
- Une évaluation complète des projets SKOL DOC et « Archipel des récits »...

Les parties signataires conviennent de confronter ce bilan aux objectifs de chacun lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Article IX – Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

ANNEXE 1

PROJETS de TY FILMS

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE



PROJET ASSOCIATIF 2025 - 2028

Février 2025

siège social : 6 route de pont Laur 221 10 Mellionec - bureau : 24 place de l'église 221 10 Mellionec
direction@tyfilms.fr / 09 72 65 12 88
www.tyfilms.fr

SIRET 488 868 357 00036 / APE 8552Z

Sommaire

I.	Histoire de Ty Films	p 3
A.	De 2005 à 2022 montée en puissance du pôle régional documentaire	
II.	Préambule	p 5
III.	2024, l'année charnière - 2025-2028, passage d'un nouveau seuil	p 7
A.	Vie associative	p 7
a.	Le CA et les Ty Groupes	
b.	Le DLA	
B.	L'équipe salariée	p 10
C.	Les lieux et les moyens	p 12
D.	Diffusion : Rencontres, Projections nomades, Mois du doc	p 14
E.	EAC	p 21
F.	Soutien à la création : Les Résidences	p 25
G.	Skol Doc	p 27
a.	Skol Doc - Les formations professionnelles	
b.	Skol Doc – Les formations amateur-rices	
c.	Skol Doc – Formations initiales	
d.	Skol Doc – Réaliser, Monter, Produire, se former ensemble au cinéma documentaire.	
H.	L'archipel des récits	p 32
IV.	Une nouvelle construction juridique	p 34
A.	De nouveaux statuts pour une meilleure gouvernance	p 34
B.	Une nouvelle structuration	p 35
	Annexes	p 38

I. Histoire de Ty Films

Au moment où Ty Films est à un tournant, un seuil, se réapproprié l'histoire paraît fondamentale pour évaluer le chemin parcouru, analyser les choix qui ont participé à la construction de l'association comme elle est aujourd'hui. L'année 2024 sera l'occasion d'écrire le projet pour les années à venir et d'en fixer les jalons d'évolution possible.

A. De 2005 à 2022 montée en puissance du pôle régional documentaire.

A la création de Ty Films, rien ne laissait présager d'un développement fulgurant comme l'a connu l'association durant ces 15 dernières années. A l'origine, Ty Films avait été créé pour produire des films de commandes et institutionnels. En 2007, l'équipe (*cf. Annexe 1 les différents CA de Ty Films*) qui participait à la vie de l'association a décidé de monter « pour voir » un évènement de diffusion de documentaire de création. Ce furent les premières Rencontres du film documentaire de Mellionnec. Cette manifestation est arrivée dans le même temps où les auteur-rices de la Région étaient en recherche d'un lieu pour se retrouver. La Région Bretagne, elle, démarrait une politique culturelle en direction du cinéma et de l'audiovisuelle très prometteuse.

À l'automne 2007, l'ARBRE (Auteur et réalisateur en Bretagne) s'installe à Mellionnec pour réaliser ces ateliers de réalisation. Pendant 10 jours le bourg s'est transformé en plateau de cinéma, et les échanges entre les professionnel-les et les habitant-es ont mis en évidence la possibilité d'installer à Mellionnec un lieu dédié au cinéma documentaire.

A la suite, très rapidement l'équipe de Ty Films décide de poursuivre l'aventure des Rencontres et commence à structurer la sélection des films et l'accueil des publics.

De 2008 à 2012, l'envie de diffuser des films en dehors des Rencontres s'impose. Ty Films propose alors à des structures locales du Centre Bretagne une diffusion d'un film avec prise en charge de la partie technique, charge aux associations accueillantes de créer une animation autour de l'évènement. La maison de la place de l'église est louée et une vidéothèque y est installée. Les professionnel-les s'installent dans cette maison dès 2010 en proposant des temps d'échanges le temps d'un week-end entre plusieurs auteur-rices, où en s'installant dans les chambres du grenier pour un montage. Les Rencontres s'installent tranquillement dans le paysage régional et commence à avoir un écho national.

L'implication des bénévoles est très importante et la réussite des propositions faites au fil des années, encourage l'équipe à s'investir fortement.

En 2012, Ty Films embauche, dans le cadre d'un emploi aidé, sa première salariée, Clara-Luce Pueyo. Des bureaux sont installés au rez-de-chaussée d'une maison place de l'église, et l'association a pignon sur rue tout au long de l'année. Cette même année un début de restructuration s'opère et une réflexion est menée par le CA de l'époque sur le projet et la gouvernance de l'association. Les relations avec les collectivités départementales et Régionales s'amplifient et le développement de Ty Films comme structure Régionale s'impose petit à petit.

En 2013, Gaëlle Larvol remplace Clara-Luce Pueyo. Les actions de diffusion tout au long de l'année et d'éducation à l'image se déploient sur le territoire du Pays COB. Une nouvelle gouvernance voit le jour avec un CA plus restreint mais plus opérationnel. La Région propose à Ty Films de travailler sur un contrat d'objectif pour accompagner la structure dans son développement. Ce travail aboutit à la signature en 2016 du premier contrat pour 4 années avec la Région, le Département, la communauté des communes du Kreiz-Breizh et la mairie de

Mellionnec. Ty Films crée le pôle documentaire Régional ainsi qu'une autre location dans le bourg.

Rapidement, Ty Films acquière la maison route de Pont Laur pour l'ensemble de ses activités.

Ce bâtiment à la particularité d'avoir beaucoup de terrain et l'équipe de l'époque sait qu'à terme un projet d'école et donc d'un nouveau bâtiment peut se concrétiser.

L'équipe salariée s'étoffe pour passer à 6 personnes dès 2016. Les activités s'amplifient aussi.

A la rentrée 2016, les premiers étudiants de l'UBO débarquent à Mellionnec. Nous acceptons cet accompagnement même si l'UBO refuse de participer financièrement à ces activités hors les murs. Il faudra plusieurs années (jusqu'en 2022) pour que la présidence de l'université accepte de financer à 50% du coût l'accueil des licences.

En 2018, Ty Films connaît une crise de croissance et un DLA permet de restructurer la gestion de l'association et de préparer le second contrat d'objectif qui commence en 2019. Dans le même temps, l'idée de l'école voit le jour et dépasse largement un simple déploiement des activités existantes. Il s'agit de créer une véritable école avec 4 filières d'apprentissages allant des amateurs aux personnes en reprise d'études en passant par les étudiants. L'opportunité de l'AMI rénovation des centres-bourgs, enclenche le premier financement pour Skol Doc et donne le départ du travail sur le projet pédagogique.

Les Rencontres continuent aussi leur progression pour arriver à 3 000 – 3 500 entrées sur ce dernier week-end de juin.

Les budgets de l'association restent très serrés et créent des tensions de trésorerie parfois difficile à surmonter. Ty Films tente cette année-là de reconstruire son capital avec un appel à « apports associatifs » qui sont des prêts non rémunérés avec droit de reprise consentis par les adhérents. L'association réunit ainsi plus de 50 000 euros.

En 2019, Ty Films formations est créée afin de porter les programmes de formation à destination des professionnels. C'est aussi un moyen pour l'association de se garantir une rentrée financière stable pour une activité à développer. Cette même année un groupe de bénévoles décide de mettre noir sur blanc les fondamentaux de l'association et propose un préambule au projet associatif (cf point suivant).

Les années COVID, de 2020 à 2022 marquent un véritable coup d'arrêt sur l'ensemble du projet. Mais l'association n'appréhende pas l'incidence de la pandémie tout de suite et pense, après une année 2020 stable, être passé à côté du choc provoqué par le COVID. Et pourtant, un flottement s'est installé au sein de l'équipe salariée. Des nouvelles recrues ne trouvent pas leurs places. Les bénévoles sont moins actifs, les professionnels sont reclus chez eux, une certaine morosité se met en place. Ty Films peine à impulser le dynamisme qui habite habituellement l'association. Cela se traduit à compter de fin 2021 par des mouvements de personnels importants, un CA qui peine à se mobiliser et voit des départs non renouvelés et aussi une baisse très forte des activités plus lucratives comme les formations.

À compter de l'automne 2022, une nouvelle équipe s'installe aux manettes des actions et une codirection est installée à la tête de Ty Films au premier trimestre 2023.

II. Préambule au projet associatif de Ty Films

Philosophie du projet.

Le socle du projet de l'association Ty Films est le développement de l'accès à la diversité de la création documentaire.

Ce projet se veut à la fois outil de développement territorial, enjeu d'éducation permanente et populaire, soutien à la création cinématographique, expérimentation et mise en œuvre d'une construction collective. Il pourra donc s'articuler et se définir autour de ces orientations.

Il doit permettre à chacun.e de s'engager à sa mesure, selon ses envies, ses compétences et ses disponibilités.

Un outil de développement territorial

Les membres de Ty Films sont attachés à un développement local ouvert sur le monde, où l'accès au cinéma documentaire peut être à la fois un outil économique fort et le moyen de créer ou renforcer le tissu relationnel.

Ils-elles affirment que la décentralisation culturelle peut s'exprimer jusque dans les campagnes du Centre Bretagne et constituer un support pour la création d'un pôle d'attractivité en milieu rural.

En lien avec les autres acteur·rices qui participent, chacun·e dans leur domaine, à faire vivre les zones rurales, l'association se situe dans une dynamique visant à un développement cohérent de la commune où elle est implantée et plus largement de l'ensemble du territoire.

Un enjeu d'éducation permanente et populaire

Les actions d'apprentissage et de découverte du langage cinématographique documentaire mises en œuvre à destination de tous publics favorisent l'ouverture du regard, tant sur le plan sociétal que politique, critique, poétique. Elles amènent à la découverte d'univers singuliers qui questionnent notre rapport au monde, elles suscitent des échanges et des rencontres entre professionnel·les et amateur·rices, toutes générations confondues.

Elles ont pour enjeu de conduire chacun·e, quels que soient son âge, ses connaissances et son milieu, à développer ses capacités d'analyse, son sens critique, afin de renforcer un épanouissement individuel et collectif, et de prendre sa juste place au sein de notre société.

Un soutien à la création cinématographique

L'association Ty Films a la volonté de soutenir et accompagner les projets de création documentaire, y compris dans leurs formes les plus innovantes.

Elle a pour dessein de participer à la formation des professionnel·les du documentaire et de mettre en pratique les formes d'enseignement qui lui sont propres (croisement des regards, interventions professionnelles multiples, rencontres avec les spectateur·rices...).

Les partenariats avec les structures nationales et territoriales qui soutiennent la culture et le cinéma, les formations pour amateur·rices et professionnel·les, les résidences

d'accompagnement aux auteur·rices, l'enseignement universitaire et l'école de cinéma documentaire "Skol Doc", ouverte à des publics diversifiés sont autant d'actions évolutives qui ne cessent de confirmer cet engagement.

Une construction collective

Les membres de Ty Films ont à cœur d'encourager les mixités sociales et intergénérationnelles, les croisements cosmopolites, les échanges et les rencontres entre professionnel·les et public. Ils·elles s'efforcent de développer un mode de fonctionnement respectueux des individualités et où chaque adhérent·e peut être acteur·rice du projet porté collectivement, que ce soit en participant à la gestion de l'association ou à la mise en place des différentes actions. Ils·elles laissent la part belle à l'expérimentation dans la conception des activités. Chaque adhérent·e peut ainsi se sentir libre de proposer une action en lien avec le projet de l'association.

Mellionec, le 13 février 2019

III. 2024, l'année charnière, 2025-2028, passage d'un nouveau seuil

A. Vie associative

b. Le CA et les Ty Groupes

Cinq personnes siègent au conseil d'administration. Nous avons intégré au sein du CA un délégué du personnel. La gouvernance est maintenue sur un mode collégial, avec une répartition des missions par compétences des membres et une représentante légale pour les relations administratives :

- Marie-Pomme Carteret Représentante légale
- Arnaud Couédic
- Aurore duc
- Lou Vernin
- Fabien You
- Maxime Moriceau a démissionné en tant que membre élu et devient délégué du personnel

Le Conseil d'Administration a engagé Ty Films dans un D.L.A. qui est mené par Gaël Cariou avec le soutien de France Active et la Région Bretagne. (cf paragraphe DLA). Une réflexion est menée sur la gouvernance qui va déboucher sur des modifications statutaires.

La vie associative est plutôt vivante et de nombreux adhérents participent aux actions, que ce soit aux Rencontres ou aux Ty Groupes qui restent le cœur battant de l'association. Les Ty Groupes sont des groupes informels qui se créent entre adhérents sous la gouverne d'un salarié pour travailler une action de Ty Films. L'association regroupe aujourd'hui 7 Ty Groupes actifs :

Chacun·e peut trouver sa place aussi bien à des postes décisionnaires qu'en tant que bénévole pour des coups de main, ou plus. Pour cela, des moyens de communication variés sont utilisés et la plupart des rendez-vous sont centrés autour de moments de convivialité.

Les Ty Groupes :

- **Le comité de sélection** des films pour les rencontres : 10 personnes visionnent et sélectionnent les 20 films qui seront diffusés pendant les Rencontres. Leur travail permet aussi de constituer une base annuelle de 100 films dans laquelle, notamment, nous sélectionnons nos films pour le mois du doc. Le groupe est animé et coordonné par Hortense Lemaitre.
- **Le ty groupe "yourte à sons"** : Le groupe de 8 personnes sélectionne et construit sa programmation pour la yourte à sons qui diffuse des documentaires sonores pendant les rencontres. La coordination a été assurée par Marie-Anne Somda

- **Le ty groupe "projection nomades"** Ce Ty Groupe est constitué à l'instar du comité de sélection sélectionne pour les projections nomades. Il travaille par thématique et a aussi la charge de trouver les lieux et structures pouvant nous accueillir le temps d'une soirée. En dehors de ces thématiques, ce Ty Groupe assure la diffusion des films tout au long de l'année en partenariat avec des diffuseurs (association, salle de cinéma...). Il est animé par Hortense Lemaitre
- **Le ty groupe "éducation à l'image"** : 8 personnes. Ils mènent une réflexion sur l'éducation à l'image et sur l'EAC, en travaillant à la construction de projet d'atelier et/ou d'intervention auprès des publics jeunes. Ce groupe a eu plus de mal à se réunir en 2023, le temps que la nouvelle coordinatrice EAC, Amélia Calvez, prenne ses marques dans sa nouvelle fonction.
- **Le ty groupe "UBO"** : 7 personnes. Elles ont la charge du suivi de l'accueil des étudiants de l'UBO à Mellionnec. Il est coordonné par Amélia Calvez.
- **Le ty groupe "Skol Doc"**: Le groupe est constitué de 7 personnes. Ils participent, en se voyant deux fois par mois, au suivi du projet de Skol Doc. Son travail a dans un premier temps été d'élaborer avec l'Architecte les besoins puis les plans du bâtiment. Dans un second temps il s'est concentré sur la création du nouveau cursus de formation. Le poste de Jean-Jacques Rault, via un financement Leader, a été dédié au suivi de ce projet.
- **Le ty groupe "rencontres"** Groupe ponctuel constitué des 15 référents des Rencontres du film documentaire. Il est (très) actif d'avril à juillet.

Un travail rigoureux d'animation de l'association est nécessaire afin de conserver une cohérence et de l'envie aux adhérents de participer aux Ty Groupes.

c. Le DLA

Nous sommes accompagnés depuis 2023 par Gaël Cariou, qui était déjà intervenu auprès de Ty Films en 2018. Son travail a consisté à analyser la situation budgétaire de Ty Films pour en tirer des pistes de financement et de gestion pour faire face aux nouveaux projets qui arrivent (Skol doc principalement).

Son analyse fait apparaître une forte tension budgétaire avec notamment des problèmes de trésorerie récurrents. Les trois dernières années ont vraiment mis à mal les finances de Ty Films, cela étant dû notamment au manque de formations effectives avec malgré tous les charges de structures, en particulier salariale. Les départs de salarié-es et le recours aux ruptures conventionnelles a aussi grevé les budgets.

La situation au sortir de 2022 était délicate, les résultats de 2023 ont confirmé la capacité de Ty Films à solidifier sa structure. Plusieurs formations ont été réalisées et ont permis

de replacer Ty Films Formations comme référence en termes d'activités.
rices.

Le redressement financier de 2023 et 2024, a permis de sécuriser les fonds propres de l'association, mais l'association a toujours besoin de recapitaliser pour avoir la capacité d'autofinancement pour porter le projet Skol Doc. Gaël Cariou propose de refaire une demande de rescrit fiscal pour Ty Films afin d'être reconnu d'intérêt général. Pour obtenir cela de l'administration fiscale il est nécessaire d'externaliser les actions commerciales (production de films) et de gérer à part l'immobilier prévu pour Skol Doc. En 2024 nous avons créé une association Ty Films Production, il nous reste à isoler l'immobilier. Pour cela nous pouvons soit créer une SCIC immobilière soit un établissement secondaire au sein de l'association (voir partie 5 Une nouvelle construction juridique)

Cette nouvelle structuration doit permettre à Ty Films de devenir d'intérêt général et donc de pouvoir bénéficier de mécénat financier et de compétences. Ty Films ayant été assujetti pendant plusieurs années, le choix de dépôt d'un rescrit est retenu afin de faire valider par l'administration fiscale cette structuration et pouvoir bénéficier de deux avantages fiscaux :

Le mécénat financier. Des particuliers ou des entreprises pourront faire des dons à Ty Films dont 60% pourront être déduit de leurs impôts. Cela nécessite pour Ty Films de faire un travail de communication et de démarchage notamment auprès d'entreprises pouvant avoir une capacité financière suffisante pour s'engager dans un don. Il n'y a pas de contrepartie au don, le coût réel (40% de la somme engagée) doit donc générer un retour positif. L'image de financer une structure de cinéma et liée à la formation peut résonner pour certaines entreprises.

Le mécénat de compétence : Il s'agit pour des entreprises de mettre à disposition un-e salarié-e pour une période donnée. De la même manière que pour le mécénat financier, l'entreprise recevra en retour 60 % de la somme engagée pour ce-tte salarié-e. En général cela s'applique à des personnes en fin de carrière. L'exemple connu est un directeur financier d'une banque qui fait ces deux dernières années dans une association. L'association a un salarié compétent mis à disposition, la banque elle opère une transition de poste en faisant une économie de 60 % du coût employeur.

B. L'équipe salariée

Les missions des différents salariés-es ont été revu et un nouveau fonctionnement a été mis en place dès le mois de janvier :

- **Direction :**
 - Jean-Jacques Rault en tant que co-directeur a la charge du suivi, avec la coordinatrice, des actions vers les professionnels-les (résidences, formations) et du projet Skol doc.
 - Marie-Anne Somda co-directrice (temps partiel de 80 %) a la charge du suivi, avec les coordinateur-trices, des dossiers Éducation à l'image-EAC et Diffusion (mois du doc et Projection Nomades, Rencontres)
- **Administration :** En 2023 et 2024 le choix a été fait, afin de sécuriser la masse salariale, de confier l'administration à la direction. Ce fonctionnement en place de façon provisoire entraîne une surcharge de travail au niveau de la direction. Dès 2025, il faudra retrouver un fonctionnement normal avec l'intervention d'un-e administrateur-trice.
- **EAC :** A la mi-janvier, Amélia Calvez est en charge des dossiers EAC pour des interventions en milieu scolaire ou extra- scolaire, de l'accueil des étudiants de l'UBO et des portraits. Elle assure aussi la création des différents supports de communication de Ty Films.
- **Diffusion :**
 - Hortense Le maître, embauchée à 80 %, anime les comités de sélection des films pour les Rencontres de juin et des projections nomades.
 - Maxime Moriceau, en temps partiel à 50 %, assure la mise en place du mois du doc.
- **Formation, Résidences :** Djamila Salliou, embauchée depuis octobre 2022, est en charge de la mise en place d'un programme de formation et de l'animation et l'administration des résidences d'écriture annuelles de Ty Films.
- **Cuisine et intendance de la Maison des auteur-rices :** Amélie Juillard (50 %) et Cyril Pujolle (50 %) assure la fabrication et le service des repas servis à la Maison des Auteur-rices lors des formations et de l'accueil des groupes. Ils prennent aussi en charge l'entretien du lieu.
- **Gestion du matériel :** Julien Bibard (50 %) gère et prépare suivant les besoins l'ensemble du matériel informatique et de tournage.
- **Intendance et Entretien :** Anne-Marie Le Dily (4h/semaine) est en charge de la propreté des différents lieux où se déroulent les activités de Ty Films. Elle assure aussi une partie de l'intendance.

- **Les intervenant·es ponctuel·les**

- Salariés·es :
 - Pendant les Rencontres nous embauchons plusieurs personnes en renfort de l'équipe permanente pour la gestion des bénévoles et a régie.
 - Pour accompagner les auteur·rices en résidence et pour encadrer les formations (pro et étudiantes), nous faisons appel à des professionnels du cinéma. Une vingtaine de contrat vont être établi sous le statut de formateur·trice occasionnel·le ou comme intermittent du spectacle en tant que collaborateur·trice artistique.
- Stagiaire et service civique :
 - Chaque année nous accueillons un·e service civique sur une période de 8 mois, principalement pour la préparation des Rencontres
 - Un·e ou deux stagiaires rejoignent l'équipe en gestion des copies, participation à la programmation (Nomades, Rencontres)

C. Les lieux et moyens de Ty Films

- La maison des auteur·rices - Un lieu pour la création documentaire

La Maison des auteur·rices est un lieu de travail et d'échanges où sont mis à disposition des bureaux, une salle de montage, une salle de réunion, une vidéothèque, un coin visionnage, une cuisine, et un salon pour les causeries.

Les auteur·rices peuvent ainsi s'arrêter quelques jours à Mellionec et bénéficier d'un espace de travail et d'une chambre à un tarif intéressant. Tout au long de leur séjour, les cinéastes peuvent profiter d'un accompagnement et d'échanges informels sur l'écriture de leur projet documentaire.

La Maison des Auteur·rices accueille aussi étudiants de l'UBO, formations, résidences, réunions de travail, ateliers jeunesse et amateurs.

C'est aussi là que l'ensemble des gens de passage Sur l'année, c'est près de 2 000 repas que l'équipe cuisine a préparés et partagés.

- L'Auberge et la salle communale

L'Auberge « à la belle étoile » nous offre la possibilité de loger l'ensemble des stagiaires et intervenants que nous accueillons. Le lieu dispose aussi d'une grande salle d'activité où nous accueillons régulièrement des groupes en formation.

De son côté la Mairie a mis à disposition une salle pouvant accueillir des groupes d'une dizaine de personnes.

Ces deux propositions combinées, nous ont permis dès 2023 de réserver la Maison des auteur·rices pour les repas, les moments de convivialité et l'accueil des auteur·rices.

- Accueil de montage

Tous les ans nous accueillons des films en montage. Le tarif de location, la « mise au vert » et la proposition d'échange autour du film en construction, sont autant d'atout que nous ne mettons sans doute pas assez en avant. La surcharge d'utilisation de la maison des auteur·rices fait que cette proposition est noyée dans l'ensemble de nos activités.

- Les moyens de communication

Ty Films communique beaucoup avec les adhérent·es directement lors des différentes activités de l'association. Plusieurs outils de communication sont utilisés à l'adresse de différents groupes :

- Le grand public, pour une information plus généraliste : les sites Internet (tyfilms.fr et skoldoc.bzh), une info lettre mensuelle, les réseaux sociaux (Facebook, instagram, Mastodon)
- Les professionnel·les du documentaire, pour des infos liées aux métiers du cinéma comme les formations : mails spécifiques, infos lettre ponctuelles en fonction de l'actualité, les sites, les réseaux sociaux
- Les adhérents, pour une information plus ciblée sur le fonctionnement de l'association et les actions (projections, rencontres...) : des mails spécifiques,

une infolettre « la Ty Nouvelles », le site, les réseaux sociaux, l'église de Mellionnec.

- Partenaires

Le travail en partenariat est un essentiel pour nous :

- De façon très resserré comme au sein de l'Archipel des Récits (La Cinémathèque de Bretagne, Longueur d'ondes, le Pôle audiovisuel de Douarnenez).
- Au fil de l'année (Films en Bretagne, l'ARBRE, la Cinémathèque du documentaire, Tënk, KuB, Tébéo)
- Lors d'actions plus ponctuelles pur de la diffusion ou des résidences (Périphéries, le Groupe Ouest, Documentaire sur grand écran, Images en bibliothèque, Comptoir du doc, Daoulagad Breizh, le Festival de cinéma de Douarnenez, Passeurs d'images (UFFEJ), J'ai vu un documentaire, Cinécran, Les artisans filmeurs...)
- Avec des partenaires locaux hors cinéma (la Fiselerie, l'École de musique et de danse du Kreiz Breizh, le Plancher).

- Soutiens

Ty Films est soutenu pour l'ensemble de ses activités sur deux volets :

- Dans le cadre d'une convention d'objectifs sur 4 ans par les collectivités, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, la CCKB, la commune de Mellionnec.
- Pour ses actions : l'Institut Français, le CNC, La DRAC Bretagne, La Cinémathèque Du Documentaire, LA SCAM, la fondation canal Carhaix.

D. Diffusion : Rencontres, Projections nomades, Mois du doc

a. Les Rencontres du film documentaire de Mellionec



Les Rencontres du film documentaire se déroulent chaque année, le dernier week-end de juin, à Mellionec. C'est à travers elles qu'est née Ty Films en 2007.

Si les Rencontres se nomment ainsi, c'est par ce qu'elles sont construites pour favoriser un échange privilégié entre professionnel·les du cinéma et le public.

La recette des Rencontres s'est toujours appuyée sur les mêmes bases fondamentales :

- Trois jours de festival, précédés d'une soirée d'ouverture autour des *Portraits de Mellionec*, 4 court-métrages réalisés chaque année sur quatre habitant·es du village (voir plus loin => E. EDUCATION AUX IMAGES / UN ATELIER EMBLEMATIQUE / LES PORTRAITS)
- Une programmation de 18 films, sélectionné·es tout l'hiver par un comité de cinéphiles du centre Bretagne
- Une programmation d'œuvres sonores destinées à des séances gratuites pour tou·tes
- Des ateliers (autour d'un thème, de l'œuvre d'un·e cinéaste...) animés par des figures nationales de la profession et conçus pour être accessibles au public
- Une séance plein air et/ou une balade nocturne le vendredi
- Une soirée festive, gratuite, le samedi avec concert et DJ
- Une restauration et une buvette bio et locale



PERSPECTIVES

Ces dernières années, nous avons entamé le développement de certains axes que nous poursuivrons pour 2025-2028 :

- une plus grande mise en valeur des actions de Ty Films à l'année : films réalisés lors d'atelier jeunesse, en milieu scolaire, par des étudiants de l'Université de Bretagne occidentale ou développés lors de nos résidences et formations.
- une politique jeunes publics plus appuyée : renforcement du partenariat avec l'Uffej Bretagne pour l'accueil de jeunes festivaliers, bénéficiant d'un programme sur-mesure et d'un atelier de pratique image ou son, identification dans le programme des séances accessibles aux jeunes, tarif préférentiel sur les entrées cinéma pour les 12-18 ans (3€ au lieu de 5)
- une banque d'accueil dissociée de la billetterie pour un accueil toujours plus soigné du public

Nous avons d'ailleurs constaté un rajeunissement de la moyenne d'âge de notre public. La politique tarifaire et les efforts de lisibilité du programme ne sont à notre sens pas les seuls responsables : les actions menées auprès de ces publics par Ty Films dans l'année accroissent la visibilité de l'association sur un territoire de plus en plus large, le partenariat en cours avec l'UBO incite les étudiant-es à venir fréquenter le festival, et notre programmation musicale pour la soirée festive est aussi pensée pour plaire à ce public.

C'est un phénomène encourageant qui nous pousse à persévérer dans ce sens.

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

Les Rencontres prennent place sur un site à ciel ouvert et à entrée libre, mis à disposition par la commune de Mellionec. Depuis 2023, avec l'ouverture de notre partenaire l'auberge A la belle étoile,

nous avons pu nous étendre vers un second lieu dans le village.

documentaires sonores et diffusée une partie de la programmation des films.

Cependant, en 2024, nous nous sommes fait surprendre par l'affluence sur le site des Rencontres. Nous avons enregistré un nombre d'entrées record dans les salles : 4100 tickets. Nous avons dû refuser du public à l'entrée de certaines séances, proposé des rediffusions que nous n'avions pas suffisamment anticipées...

S'il est réjouissant d'attirer autant de spectateur·rices, cela a été dur à gérer pour notre équipe billetterie bénévole ainsi que pour nos équipes techniques.

Nous nous sommes retrouvés aussi à cours de repas, ce qui nous pousse à réfléchir à augmenter de l'offre.

Nous sommes toutefois vigilant·es à préserver un festival à taille humaine et une certaine convivialité.

Une des pistes étudiées à ce jour : aérer la grille de programmation afin de proposer des doubles séances des films dont nous pressentons qu'ils pourraient susciter le maximum d'intérêt et créer des partenariats pour proposer tout le week-end plusieurs offres de restauration.

Aussi, notre site pourra s'étendre de nouveau pour la 20^{ème} édition en 2026, quand nous aurons à disposition notre nouveau bâtiment Skol Doc et sa salle de cinéma.

ACCESSIBILITÉ :

Nous avons enclenché des démarches pour davantage d'accessibilité de notre festival :

- Nous avons participé aux deux temps forts « Culture et handicap » organisées en 2023 et 2024 par Films en Bretagne, dans un souci d'amélioration de nos pratiques sur la question

- Nous avons entamé en 2024 une amélioration de l'accès PMR du site de notre festival et de nos actions à l'année, et de la signalétique correspondante. Nous avons prévu d'acquérir des toilettes PMR mobiles (louées auparavant).

- En 2025, nous chercherons à former des membres de l'équipe au Facile à Lire et À Comprendre pour avoir la capacité d'adapter nos outils de communication vers le public au plus grand nombre.

Nous serions tout à fait enclins à proposer d'autres dispositifs d'accessibilité tels que l'audiodescription mais nous ne voyons pas à l'heure actuelle, comment le mettre en place sur notre site éphémère. La construction du bâtiment Skol Doc, disposant d'une salle de cinéma nous ouvrira sans doute d'autres possibles...

VSS -Violences sexistes et sexuelles- :

Comme toute structure organisant un événement festif, nous avons dû nous pencher sur cette question cruciale. Nous avons mis en place un groupe de référents, composé de bénévoles et de salarié·es en 2023 et 2024. C'était un premier pas. Pour la prochaine édition et celles à venir nous nous sommes rapproché·es de l'antenne rennaise du collectif « Les Catherinettes » qui propose un accompagnement sur-mesure.

b. Les « Projections nomades »

DES CYCLES THEMATIQUES



Composé de cinéphilés bénévoles habitant en Kreiz Breizh et coordonné par Hortense Lemaitre, coordinatrice salariée diffusion-programmation, un comité se réunit régulièrement pour chercher, visionner, sélectionner et programmer des films toute l'année, autour d'une ou plusieurs thématiques.

Les Projections nomades sont nées d'une ambition d'étendre notre action de diffusion en dehors des temps forts que représentent les Rencontres du film documentaire de Mellionec et la coordination du Mois du Doc.

Cette action est financée depuis la signature de notre premier Contrat d'Objectifs, par les subventions allouées par la Région Bretagne, le Département des Cotes d'Armor et la CCCKB. S'y est ajouté depuis 2019 le soutien du réseau national de de La Cinémathèque du Documentaire, qui nous a permis de consolider notre travail de diffusion et de médiation en Centre-Bretagne avec plusieurs cycles de programmation.

Ainsi, depuis, nous travaillons autour de thématiques définies par le comité d'adhérent-es, qui part ensuite à la recherche des films pour constituer deux programmations par an.

Ce travail permet de créer des partenariats chaque année avec de nouvelles structures, toujours plus diverses, et de croiser les publics.

Pour exemple en 2024 :



Deux cycles, « *Impact sauvage* » et « *Des vies de châteaux* », se sont déployés respectivement au printemps et à l'automne.

La proposition « *Impact sauvage* » a rencontré un vif succès, en liant fi grâce à l'implication des associations naturalistes partenaires.

Pour le cycle « *Des vies de châteaux* » déployé sur une période couvrant les Journées Européennes du patrimoine et du matrimoine, ce sont des manoirs, châteaux et sites archéologiques remarquables qui nous ont ouvert leurs portes.

Quelques chiffres :

- 26 évènements pour 38 films, 3 ateliers « masterclasse »
- 23 séances accompagnées par des cinéastes ou d'autres intervenant-es
- 19 séances accompagnées par des moments conviviaux
- 16 communes différentes sur 3 départements (22, 56, 29) :

UN TEMPS FORT : LE WEEK-END « PRENDRE PLACE »:

Après une première édition en 2023 autour du Matrimoine, Prendre Place est devenu un nouveau rendez-vous des Projections Nomades. Nous créons l'occasion d'approfondir un thème de société tout au long d'un weekend, à l'aide de différents formats : films, documentaires sonores, rencontres, lectures, concerts...

Créé en partenariat avec la librairie Le temps qu'il fait et l'auberge À la belle Etoile à Mellionec, le thème des migrations avait été choisi en 2024. Nous avons convié des associations, cinéastes, auteur-ices, musicien-nes et militant-es, afin de faire de cet évènement un espace de rencontres et d'échanges.

DES PROJECTIONS « AU FIL DE L'EAU »

Notre équipe suit de près l'actualité du cinéma documentaire nationale et internationale. En tant que pole du cinéma documentaire désormais bien identifié, nous sommes adhérents de plusieurs réseaux qui nous permettent de nous inscrire dans des tournées de cinéastes qui arpentent le territoire breton ou national. Ainsi, nous saisissons régulièrement des propositions qui nous semblent intéressantes à proposer au public centre-breton, souvent en partenariat avec les dynamiques cinémas associatifs aux alentours (Rostrenen, Callac, Guémené et Carhaix)

Nous sommes également sollicités régulièrement par des festivals ou des collectivités locales, qui font appel à notre expertise pour proposer une projection en complément d'une programmation de conférences ou par souci de pluridisciplinarité de leurs actions (*La Machine dans le jardin, Rencontres alimentation et santé en Kreiz Breizh...*)

PERSPECTIVES

Le succès grandissant de ces projections (1209 entrées spectateur-ices au total, soit 22% de plus qu'en 2023)_nous conforte dans l'idée de faire perdurer ce travail de fond sur notre territoire, fidèle à l'un de nos fondements : faire connaître le cinéma documentaire au plus grand nombre.

Nous avons pu constater que les publics séduits sont de plus en plus larges, et veillons à ce que plusieurs films programmés soient accessibles aux familles.

Le rythme de programmation actuel nous paraît optimal, et comptons continuer sur ce modèle : coopération avec des partenaires locaux, diversifiés, écoute des envies et préoccupations du public dans

le choix des thématiques, veille sur l'actualité du cinéma pour continuer la création du genre en Kreiz Breizh.

Les projections nomades ont lieu sur un territoire peu desservi en termes de transports. C'est pourquoi nous avons souhaité organiser des programmations sur le temps d'une après-midi et d'un weekend, organisé des tournées de cinéastes. Ainsi, les réalisateur·ices profitent de leur venue pour accompagner plusieurs fois leurs films, et les spectateur·ices se déplacent une seule fois, pour plusieurs propositions : du cinéma mais pas que, avec de la convivialité, un repas, des animations, des rencontres.

Certaines thématiques sont des incontournables de notre public. Nous répondons à cette demande. Mais nous souhaitons également continuer à surprendre notre public, en prenant parfois des risques avec des formes singulières et des regards affirmés.

En 2024, nous avons augmenté le temps de travail de 50 à 80 % de la coordinatrice programmation-diffusion.

En 2025, connaissant une légère baisse de participation financière de la Cinémathèque du Documentaire, nous allons certainement devoir alléger la formule de notre week-end « Prendre Place » pour privilégier nos actions de diffusion itinérantes.

c. Le Mois du film documentaire

Depuis 2000, le documentaire est à l'honneur sur tout le territoire national au mois de novembre : des échanges, des débats, des rencontres... Le Mois du doc est un rendez-vous incontournable pour découvrir des films et échanger ses idées sur le monde.

Depuis 2016, Ty Films en assure la coordination pour le département des Côtes d'Armor. Un membre de l'équipe salarié, Maxime Moriceau, à mi-temps sur toute l'année, a la charge de toute l'organisation et le suivi de cet événement : sélection des films en amont, nourrie notamment par le lancement d'un appel à films, propositions aux différentes structures partenaires locales (médiathèques, cinémas, centres culturels, établissements scolaires), organisation des déplacements des cinéastes invité·es...

Ty Films organise des journées de *prévisionnement*, temps de rencontre et d'échanges aux 4 coins du département qui permettent à ces structures d'affirmer leurs choix, d'échanger entre elles, de débattre et de découvrir des films récents qui parlent du monde à travers des regards singuliers.

Aussi, une journée de formation thématique réunit les bibliothécaires.

Les structures de diffusion s'emparent ensuite des films et se mobilisent avec des moyens très différents pour créer l'événement. Le principe du Mois du doc est d'aller à la rencontre de tous les publics et de tous les territoires et rendre les films et les rencontres accessibles à toutes et tous.

Cette réussite est le résultat d'un travail mené tout au long de l'année par le réseau des associations (30), médiathèques (22), cinémas (8), collectivités (7), établissements scolaires (4) et mairies (3).

En 2024, ce sont plus de 6 000 spectateur·ices qui ont participé aux 137 séances ayant eu lieu dans une cinquantaine de communes des Côtes d'Armor.

Un temps fort d'ouverture ou de clôture est toujours organisé. Pour cette dernière édition, nous avons innové en co-construisant une soirée avec deux autres structures phares des Côtes d'Armor le 30

novembre : le CRI de l'Ormeau et Bonjour Minuit, à l'occasion des 25 ans de Saint-Brieuc. Une soirée de concerts, visant un public plutôt jeune et urbain, pour laquelle nous avons financé la création d'un ciné-concert « Finis Terrae », par la musicienne ouessantine sur les images du film culte de Jean Epstein.

Cette soirée hors des sentiers battus nous a permis une belle visibilité auprès d'un nouveau public et de créer des liens avec ces nouveaux partenaires.

PERSPECTIVES

Après une baisse de public considérable en 2021, due à la crise sanitaire, le Mois du Doc ne cesse de regagner du public. L'augmentation de la fréquentation est régulière, et nos propositions séduisent toujours autant les réseaux des bibliothèques et médiathèques.

Cependant, face à la hausse des divers coûts (les frais de déplacements représentant une part considérable des charges), il nous faut rester vigilants.

E. L'éducation à l'image - E.A.C.

Amélia Calvez, coordinatrice à Ty Films assure en lien avec Marie-Anne Somda l'ensemble des actions vers les publics et les amateur·rices ainsi que la coordination de l'accueil des étudiants de l'UBO et des portraits.

L'éducation aux images est essentielle pour aider les jeunes à comprendre le monde. Les bénévoles et les intervenant·es de Ty Films ont cette question très à cœur et s'attachent à donner des clés aux nouvelles générations à travers le cinéma documentaire. Pour que cette découverte ait du sens, qu'elle soit plus qu'un supplément d'âme mais aussi quelque chose de fondateur et de constitutif de leur manière de voir le monde, elle doit à la fois passer par la découverte d'œuvres, la réflexion autour de la manière de poser son regard sur un sujet et ses enjeux, la rencontre avec des professionnel·les du secteur et la pratique.

C'est dans cette optique que nous animons depuis 2013 des ateliers en milieu scolaire, de la maternelle au lycée, et hors temps scolaire à destination des adolescent·es.



VIENS FAIRE TON CINEMA ! ATELIERS POUR LES 12-17 ANS :

À travers un programme de trois stages de quatre jours, nous proposons aux jeunes de douze à dix-sept ans de les découvrir pendant les vacances, d'abord par la découverte d'œuvres et l'échange avec des professionnels du cinéma documentaire et ensuite par la pratique. Les stages mobilisent en moyenne 8 à 10 participant·es résidant sur le territoire de la CCKB.

Chaque stage permet d'aborder une étape de la construction d'un film par le biais d'un courant cinématographique, ou d'une problématique majeure du monde des images. Les notions théoriques sont apportées en parallèle des exercices pratiques et de la rencontre avec des professionnels du cinéma.

Les familles et les adhérent·es de Ty Films sont invité·es à découvrir le travail des jeunes le vendredi en fin de stage. La préparation de la restitution (préparer sa présentation, expliquer et valoriser son travail, prendre la parole en public) fait partie intégrante du programme.

RESIDENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Chaque année, nous sommes en lien avec un établissement scolaire (tous niveaux) pour un travail avec un·e documentariste avec des élèves.



ATELIERS AVEC LES JEUNES DE LA MISSION LOCALE DU PAYS COB :

Depuis 2022, nous collaborons deux fois par an avec la Mission Locale du Pays Centre Ouest Bretagne, qui accompagne des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire depuis plus d'un an. L'objectif de la Mission locale est de les aider à surmonter les obstacles et à atteindre leurs objectifs en matière d'emploi, de formation et de vie quotidienne. La participation à des ateliers de création artistique a été identifiée comme valorisante pour les jeunes et vecteur de confiance en soi.

Chaque année depuis, nos deux structures se mettent d'accord sur des thématiques d'ateliers, théoriques ou pratiques, nous concevons un programme de 5 jours, fournissons un intervenant et organisons tout l'aspect logistique. La Mission locale recrute les participants et contribue financièrement. De notre côté, nous fléchons un financement DRAC-Passeurs d'images- sur cette action.

Comme pour les ateliers « *Viens faire ton cinéma* », la restitution de l'atelier est un moment essentiel dans la construction de la semaine.

ATELIER POUR ADULTES :

Développer la formation amateur-es pour adultes est une envie de longue date. C'est d'ailleurs un axe du projet Skol Doc depuis ses prémices.

Nous avons saisi l'opportunité de l'appel à projet « Résidences de territoire » de la DRAC Bretagne pour présenter un projet fin 2024. Nous avons obtenu un financement nous permettant de mettre en œuvre l'accueil d'un duo de cinéastes, Daniela De Felice et Matthieu Chatellier, et la mise en œuvre avec eux d'un atelier gratuit au long cours à destination d'adultes de tous horizons sociaux. La thématique de l'atelier est « La Tempête ». À l'heure où nous écrivons ces lignes, ce premier atelier est en cours et réunit 9 personnes, de 30 à 82 ans qui travaillent sur la construction d'un récit et la prise en mains de la technique de prise de vue/prise de son.

PERSPECTIVES

L'éducation aux images est sans doute le volet des actions de Ty Films sur lequel nous allons le plus faire évoluer nos pratiques dans les quatre prochaines années.

Le poste de coordinatrice des actions vers le public est passé d'un temps de travail de 80% à 100% en 2023.

« *Viens faire ton cinéma !* » :

Nous avons diminué le nombre de stages annuels, passant de trois à deux/an à partir de 2020. Ayant constaté une forte demande en 2024, nous avons revu notre copie et proposerons dès 2025 à

nouveau trois stages/an : pendant les vacances d'hiver, début juillet et Toussaint.

Nous renouvelons chaque année les propositions, en fonction des envies de jeunes, et en innovant. Ainsi, en 2025, les jeunes travailleront sur le bruitage d'un film muet, du montage d'archives et de la programmation.

A noter que pour l'atelier archives, nous avons noué un partenariat avec le musée des Ardoisières de Mael-Carhaix, et que pour la première fois, un atelier sera organisé en dehors de la Maison des Auteurs.

Partenariats avec des structures du champ social :

Nous sommes bien implantés dans la dynamique culturelle foisonnante du Kreiz Breizh et aimerions développer à l'avenir davantage de liens avec les acteurs du social, tout aussi présents sur notre territoire et demandeurs. Cela s'inscrit dans un souci d'étendre la diversité des publics touchés par nos actions d'éducation aux images. Le bon déroulement de l'atelier mené dans le cadre de la Résidence de territoire « La Tempête » qui se déroule en ce début 2025 nous conforte dans cette idée.

Pour la période 2025-2026, nous travaillons actuellement à un projet avec l'Association Hospitalière de Bretagne et son antenne d'Hôpital de Jour de Rostrenen pour un second atelier destiné. Nous présenterons le projet à la prochaine session de l'appel à projets « Culture-Santé » lancé par la DRAC.

L'Éducation aux Médias et à l'Information :

A moyen terme, nous comptons nous saisir de la question de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) parmi les jeunes publics. Nous estimons qu'il est primordial qu'une structure comme la nôtre puisse agir à son échelle sur ce terrain : développer l'esprit critique, apprendre à chercher, recevoir, comprendre et diffuser des informations... Plus que jamais c'est un enjeu crucial.

Nous prendrons contact cette année auprès des structures en lien avec la jeunesse, qui sont nombreuses en Kreiz Breizh, avec des établissements scolaires... afin de nous aider à mener cette réflexion. Cette démarche pourrait par exemple s'inscrire au sein de nos résidences en milieu scolaire.

Avec l'ouverture du bâtiment Skol Doc :

Nous réfléchissons à un ciné-club, des cours du soir pour adultes... Autant de pistes qui nous réjouissent et qui sont à l'étude chez nos adhérent·es.

UN ATELIER EMBLEMATIQUE : LES PORTRAITS DE MELLIONNEC

Depuis 2013, Ty films propose chaque année à quatre auteur·rices de réaliser chacun·e le portrait d'un·e habitant·e de Mellionnec.

L'idée est simple : les réalisateurs·trices ont trois semaines pour écrire, réaliser et monter leur film. À la clé, une projection en ouverture des Rencontres du film documentaire, une diffusion sur les chaînes locales bretonnes Tebeo-Tebesud-TRV, et sur la plateforme KUB.

Chaque réalisateur·trice arrive avec son regard et de chaque rencontre découle un film singulier. Pour les quatre portraitistes, c'est un vrai défi que nous proposons : en trois semaines, il faut faire la connaissance d'un·e inconnu·e, se chercher, s'approprier, trouver un langage commun.

L'univers des réalisateurs·trices se mêle à la personnalité de leur personnage, et de là naît un film.

Au fil des ans, c'est autant le portrait d'un territoire qui se dessine que celui de la jeune création documentaire contemporaine.



Pour cette soirée généralement très prisée, une invitation est adressée à chacun.e des 400 habitant-es de Mellionec. Une façon de créer toujours davantage de ponts entre nos activités et le public local.

Un public local mais pas seulement : la formule intéresse et séduit bien au-delà et c'est ainsi qu'en 2024, nous avons eu le plaisir de les voir programmés à la Bibliothèque publique d'Information du Centre Pompidou (Paris).

En 2025, le 50ème portrait sera réalisé.

F. Soutien à la création

La création est l'un des piliers de Ty Films. Historiquement l'association a développé son soutien à la création documentaire en partenariat avec l'ARBRE (Auteur·rices et réalisateur·ices en Bretagne) et Films en Bretagne. Nous avons construit au fil des années, à la rencontre des professionnel·les, un savoir-faire original de l'accompagnement des projets. Nous avons déployé et fait évoluer nos dispositifs pour des formations et des résidences d'accompagnements d'auteur·rices.

Nos différentes propositions sont aujourd'hui reconnues au niveau national et nous recevons des sollicitations internationales.

C'est aussi cette expertise qui nous a conduit à imaginer cette école de cinéma qui verra le jour en 2025. Cette nouvelle structure va permettre à Ty Films de développer l'accueil des auteur·rices. Skol Doc va donner des moyens humains et matériel d'accueil des groupes en formation, laissant disponible la maison des auteur·rices pour l'accueil individuel des professionnel·les.

- **Les Résidences annuelles**

Depuis 10 ans nous avons mis en place quatre résidences annuelles. Nous proposons une méthode d'accompagnement qui consiste à mêler écriture et matière filmique, afin de confronter les projections des réalisateurs·trices à la réalité des images. Ainsi, les repérages deviennent matière concrète aidant à approfondir l'écriture.

La résidence se déroule en 2 temps : 3 semaines consacrées à l'écriture et une semaine consacrée à un travail sur la matière filmique (montage, tournage, expérimentation d'une forme...).

L'accompagnement proposé tient compte de l'évolution du projet. Les objectifs sont établis à chaque nouvelle session de travail, et au fur et à mesure de l'avancée des auteur·rices. Chaque un·e bénéficie d'un accompagnement personnalisé et adapté à son projet.

La sélection est assurée, par un comité de six personnes, professionnel·les du cinéma et de spectatrices averties.

Ces résidences ont été mises en place en collaboration avec le Département des Côtes d'Armor et la Région Bretagne.

Les films sortis de nos résidences, obtiennent régulièrement les financements nécessaires auprès de la Région Bretagne, le CNC, brouillon d'un rêve, et sont reconnus dans des festivals en France et à l'International (Cinéma du réel, Nyons, Filmer le travail, États généraux de Lussas, festival de cinéma de Douarnenez...)



- **Les Résidences ponctuelles**

Depuis quelques années des auteur·rices, souvent bénéficiaires d'une bourse de réécriture, nous sollicite pour mettre en place un accompagnement à la manière de nos résidences annuelles. En 2024, nous avons établi des programmes à la carte pour deux lauréat·es d'un soutien du CNC (Audrey Sanchez pour un long métrage documentaire et la société de production Stank pour une série documentaire).

- **Les Résidences internationales**

En 2025, nous allons accueillir 4 auteur·rices en provenance de pays hors Europe. Pour chacune d'elle, c'est notre expertise qui a conduit les organismes financeurs de ces résidences qui nous ont sollicité.

Palestine : Avec l'institut Français à Gaza et Jérusalem, avec le soutien de la DRAC et en partenariat avec Périphérie (Montreuil) nous avons mis en place , sur 6 mois, deux résidences d'auteur·rices palestinien·ne. Il et elle seront présent·es à Mellionec d'avril à juin 2025.

Iran : l'ambassade de France en Iran et le CNC, nous ont sollicité pour accueillir deux auteur·rices en provenance d'Iran du 15 mai au 15 juillet 2025 pour les accompagner au développement de leurs projets documentaires.

Tous les quatre bénéficieront d'un accompagnement de 4 semaines et participeront à des rencontres professionnelles ainsi qu'à des ateliers avec des scolaires et/ou des habitant·es, tout au long de leurs séjours.

Ces Résidences internationales viennent renforcer notre désir de créer une synergie d'échange entre auteur·rices de différentes régions du monde en accompagnant des projets individuels ou en créant des partenariats durables entre Ty Films-Mellionec et d'autres universités ou école de cinéma.

- **La Maison des Auteur·ices (MDA)**

Avec la construction de Skol Doc et le transfert des activités, la maison des auteur·rices pourra reprendre entièrement sa vocation première. À l'horizon d'un ou deux ans, un·e salarié·e aura la charge de l'accompagnement des auteur·rices de passage et de l'animation de la MDA pour :

- Un centre de ressources. A partir de notre vidéothèque actuelle, nous souhaitons créer une véritable centre de documentation films et livre qui sera à disposition, des stagiaires et étudiants de l'école, des auteur·rices de passage et des habitant·es du Kreiz-Breizh.
- Développer l'accueil de montage. Plus qu'une location de matériel et d'un lieu, nous devons pouvoir assurer un véritable retour au fur et à mesure de la construction du film.
- Créer un lieu où les auteur·rices puissent trouver un espace propice à la création et pourront bénéficier d'un regard professionnel sur leur projet.

G. Skol Doc

Ouverte sur le monde, et ancrée dans son territoire, Ty Films, développe depuis près de 20 ans ses activités pour les publics et les professionnel·les du cinéma documentaire.

Fort de cette expérience, nous voulons créer un pôle de formation et d'accompagnement d'envergure européenne. La Bretagne, Terre de cinéma, propose un maillage professionnel important notamment en documentaire. Nous sommes convaincu·es qu'il y a la place en Bretagne pour une école de cinéma entièrement dédiée au documentaire, ouverte à tous, où l'envie de cinéma et de création prime sur le diplôme ou le niveau d'étude, une école prenant ses racines dans les principes de l'éducation populaire.

Ce projet innovant, tant par sa localisation que par son approche pédagogique, s'appuie sur l'expérience, de formations, d'éducation artistique et culturelle (EAC) et d'accompagnement d'auteur·rices, que nous avons développées.

De cette idée nous avons pensé des cursus et un lieu assurant la mixité des publics et une réelle professionnalisation. Un bâtiment biosourcé, capable de proposer des espaces de travail en groupe et individuel, proposant des moyens techniques numériques et argentiques performants et assurant un accueil de qualité, va être construit.

« Skol Doc, l'école de cinéma documentaire » est tout cela, au service de la création et de l'accès à la culture pour tous et toutes.

Le bâtiment

Un bâtiment de 570 m² va être construit pour accueillir l'ensemble de ces cursus. Nous le voulons biosourcé avec un impact environnemental le plus faible possible. Il sera en ossature bois et isolé majoritairement en paille

Il sera positif en énergie. C'est une construction passive (consommant moins de 15 kw/m²/an) sur laquelle seront posés des panneaux photovoltaïques, permettant de couvrir la consommation et de revendre l'excédent.

La conception du bâtiment permettra une circulation aisée pour tous·tes. Les espaces sont pensés pour des travaux de groupes (de 2 à 20 personnes) et individuel. Les équipements techniques permettront à l'ensemble des stagiaires de pratiquer le cinéma (4 salles de montage, projection possible dans l'ensemble des salles de formation, parc matériel de tournage avec un espace dédié...).

Au centre du bâtiment, il y aura une salle de restauration et une cuisine. Comme nous le pratiquons aujourd'hui, les repas seront réalisés sur place à partir de produits bio et locaux.

Enfin, nous souhaitons ce lieu ouvert à l'extérieur avec une salle de projection pouvant accueillir du public.

L'estimation du coût par l'économiste en charge du projet est de 1 400 000 euros. Le financement est assuré à 60% par des fonds publics (État, Région, Département, CCKB) et par 40 % d'emprunts bancaire. Le début des travaux est prévu pour mars 2024 avec une livraison possible pour l'été 2026.

Quatre cursus d'apprentissage du cinéma

Nous pensons que l'écriture d'un film n'est pas l'exclusivité de l'auteur·rice. Elle se construit tout au long du projet par la confrontation, la mise en commun, avec les monteur·ses, les producteur·rices et tous·tes les professionnel·les qui accompagnent l'auteur·rice à faire naître son

film. Proposer des cursus de formation autour de la narration va dans différents métiers de se forger une connaissance commune de l'écriture documentaire.

Les cursus proposés s'appuient sur trois dispositifs majeurs :

- **Acquérir une pratique et comprendre les enjeux concrets des métiers du documentaire** (exercices pratiques, découverte des métiers du cinéma, maîtrise des outils, apprentissage technique encadré par des professionnel·les du cinéma documentaire).
- **Se constituer une culture du cinéma documentaire** (cours théorique cinéma, rencontres avec des réalisateur·rices, visionnages et échanges sur des extraits et/ou films documentaires mis en parallèle avec des films de fiction, des reportages).
- **Développer un point de vue, affirmer son regard, en menant une réflexion personnelle** (écrire, tourner et finaliser ses propres films, analyser une image, un film, constituer un programme et le présenter à un public).

a. Skol Doc - Les formations professionnelles

Depuis plusieurs années, nous accompagnons l'ensemble des professionnel·les du cinéma documentaire lors de formations techniques et artistiques (de 1 à 5 semaines). Nous poursuivons le développement de cette offre dans le cadre de Skol Doc pour les professionnel·les, en les aidant à développer leurs compétences tout au long de leur carrière.

La formation à Ty Films est portée en partenariat avec la SASU Ty Films Formations. Celle-ci est agréée Qualiopi. Ce label vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions de formation. Elle est obligatoire pour pouvoir bénéficier de financements publics en provenance des OPCO (opérateur de compétences, par exemple AFDAS ou Uniformation) ou de Pôle emploi. Djamila Salliou, coordinatrice pour les professionnel·les à l'association, est mise à disposition pour ces actions et les intervenant·es sont embauché·es directement par la SASU comme formateur·rices occasionnel·les.

Après quelques temps de mise en place (dont les années COVID), l'activité de formation a pris toute sa place à Mellionnec. Nous proposons deux axes de formations qui seront appelés à se développer au sein de l'école.

Penser et écrire son documentaire. Avec des formations de 4 semaines, (*Art du Récit, Du récit aux images, Personnage, portrait et autoportrait...*) nous proposons aux auteur·rices de les accompagner dans la création de leur projet de film en revenant sur la narration et la dramaturgie du film et en explorant ensemble les dispositifs permettant l'émergence d'un récit cinématographique.

Des outils au services du documentaire. En complément du travail d'écriture, nous abordons lors de formations plus courtes, d'une à deux semaines, l'apprentissage d'outils pouvant accompagner la création (*prise en main du logiciel de montage Da Vinci, initiation au cinéma argentin, les archives au service du documentaire, mise en scène du pitch...*)



b. Skol Doc – Les formations amateur·rices

En nous appuyant sur notre expérience d'accompagnement d'éducation à l'image (ateliers jeunes, résidences en milieu scolaire hôpitaux ou maisons de retraite...), nous développons un accompagnement des amateur·rices dans la découverte de ce cinéma (des stages et des cours du soir, ciné-club...), rejoignant ainsi l'exigence de l'EAC et des droits culturels

c. Skol Doc – Formations initiales

Cette filière initiale s'appuie sur notre accompagnement actuel des jeunes de la licence Art de l'UBO de Brest où nous conjugons la connaissance théorique et l'apprentissage pratique du documentaire.

Depuis septembre 2017, l'université de Bretagne Occidentale de Brest a ouvert une licence Arts, mêlant différentes disciplines artistiques au sein du même cursus. Les étudiant·es sont tenu·es d'avoir une pratique du domaine artistique qu'ils et elles ont choisi. Pour le cinéma, cette pratique a lieu à Mellionec, autour du cinéma documentaire. Ces périodes d'immersion à Mellionec permettent aux étudiant·es d'avoir une pratique créative et multiple (image, son, montage), de voir des films afin d'aiguiser leur regard critique, et de rencontrer des professionnel·les du cinéma documentaire. Ces trois années de licence aboutiront à la réalisation d'un film personnel pour chaque étudiant·e (de l'écriture à la présentation devant un public). Cette démarche s'inscrit dans un projet plus global de création d'une filière universitaire.

À Ty Films, nous développons nos actions d'éducation à l'image en direction des jeunes et des formations en direction des professionnel·les. Cette licence est à la croisée de ces deux orientations et correspond à notre volonté de développer la professionnalisation des jeunes auteur·es et de transmettre notre regard sur le cinéma documentaire.

Malgré notre investissement, il est resté assez difficile de travailler en confiance avec l'UBO. Depuis 2022 nous sommes en attente de la signature de la convention qui nous lie à l'université. Jusqu'à la rentrée 2024, jusqu'à douze étudiant·es par niveau de licence bénéficiaient d'un enseignement pratique et théorique à la Maison des Auteur·rices, sur une période de quatre semaines réparties dans l'année. Pour l'année 2024-2025, face à la baisse des crédits alloués par l'UBO, nous avons dû faire le choix de ne plus accueillir d'étudiant·es de L1, mais de permettre à celles et ceux qui avaient entamé leur cursus avec nous de le poursuivre. L'accueil des L2 a cependant dû être diminué.



Nous travaillons actuellement à une proposition de poursuite de ce partenariat via l'Archipel des récits, consortium auquel nous appartenons (*cf page 32 L'Archipel des récits*). Dans ce cadre, nous proposerons à moyen terme une continuité d'étude via un master de cinéma documentaire.

d. Skol Doc – Réaliser, monter, produire, se former ensemble au cinéma documentaire

Dans le cadre de la formation continue, nous créons un cursus inédit d'apprentissage croisé des métiers de la réalisation, de la production et du montage. Nous allons former, ensemble, aux écritures documentaires, des femmes et des hommes, chacun·ne dans leur discipline, dans la compréhension des autres métiers et de leur environnement.

Le travail entamé par le Ty Groupe depuis plus de trois ans a débouché sur un document d'une 40aine de pages retraçant le contexte de la formation, le contenu pédagogique et la maquette semaine par semaine du cursus. Il a fallu au groupe s'appropriier les outils et le langage de la formation afin qu'elle puisse être agréée par les services de la Région. Le dossier final décrit les apprentissages développés, les dispositifs mis en place et les compétences acquises et plus globalement le parcours pédagogique proposé sur les 14 mois de formation. La formation s'adressera à 12 hommes et femmes en formation continue, c'est-à-dire provenant du monde du travail et en reconversion professionnelle.

Les services formation de la Région ont validé notre proposition et s'engage à financer le cursus pour 7 personnes. Le financement des 5 autres places se fera par les OPCO, l'institut français pour les stagiaires étrangers, des bourses provenant de fondations.

Ce cursus verra le jour en septembre 2025. Des locaux provisoires seront loués afin d'assurer l'accueil de cette promotion.

Notre expérience nous permet d'imaginer une autre approche de l'apprentissage du cinéma. **Nous croyons à la force du collectif pour permettre à chacun·e d'accéder aux connaissances et de développer ses compétences.**

- **La pratique** est une composante essentielle de l'a documentaire. **Les bases théoriques** sont en permanence mises en résonance avec le terrain afin de les appréhender et de les questionner. L'expérimentation, l'analyse et l'échange autour des expériences vécues permettent aux stagiaires de comprendre toutes les problématiques liées à la pratique du cinéma documentaire et de trouver des réponses individuelles et/ou collectives aux questions qui se sont posées. Cet apprentissage favorise les échanges de points de vue, développe l'écoute et la prise de parole argumentée.
- **La transmission et le partage d'expériences** sont les bases pour que chacun-e puisse créer son propre cinéma. Nous pensons que chaque cinéaste se place dans une filiation de ce qui a pu être réalisé auparavant. L'ensemble des modules de formation s'appuie sur la filmographie documentaire et est encadré par des professionnel·les reconnu·es et expérimenté·es.
- **L'immersion** est envisagée comme faisant partie intégrante de l'enseignement. Cette immersion avec l'équipe encadrante offre un véritable suivi individuel et personnalisé des stagiaires, une rencontre approfondie avec chaque professionnel·le et son cinéma. Elle permet également la mise en place d'une pédagogie "de terrain", d'une pratique qui s'invente en s'éprouvant.

Voir Annexe 1 – Programme synthétique de la formation

H. L'archipel des récits

- **Contexte de l'AMI/AAP France 2030**

Dans le cadre de France 2030, conjointement avec d'autres structures, nous avons répondu à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystèmes locaux ».

Notre projet fait partie des 25 lauréats de l'AMI retenus parmi 138 candidatures. Ces lauréats bénéficient d'un financement dédié à de l'ingénierie de projet visant à affiner les modalités de structuration de ces pôles d'innovation dans les domaines des industries culturelles et créatives.

Le présent dispositif vise à soutenir des projets de pôles territoriaux permettant de structurer et renforcer localement les acteurs les plus innovants des ICC, avec une attention prioritaire aux métiers d'art, au design et à la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image.

Cette proposition reste très axée économie, mais peut laisser la place à une approche de la culture via la création. Cela suppose d'avancer sur ces deux jambes : développement de la création et impact économique du fait culturel.

C'est le pari que nous avons fait

- **Création et articulation de l'Archipel autour des lieux totems sur le territoire de l'ouest breton avec présentation des missions et implication des 4 partenaires**

L'ARCHIPEL.

Ty Films, Longueur d'ondes, la Cinémathèque de Bretagne et le Pôle audiovisuel de Douarnenez-Cornouaille ont décidé de s'associer pour construire un pôle territorial autour des nouveaux récits en son et en image dans une logique humaniste et mutualiste : **l'Archipel des récits**.

L'AMI proposait la création d'un lieu totémique, nous avons délibérément pris le contre-pied de cette demande en proposant 5 lieux qui par leur coopération crée un pôle image et son. Nous faisons ainsi un pas de côté en abandonnant la centralisation des moyens pour plus d'efficacité au profit d'une occupation de l'espace et du territoire pour une meilleure irrigation culturelle et économique.

Ce pôle territorial en archipel est à l'image de l'ouest breton, composé de centres urbains, péri-urbains et de territoires ruraux. Ce territoire constitue une force d'inspiration et connaît une vitalité solide.

Professionnel·les des technologies du son et de l'image, auteur·ices, amateur·es, enfants, adolescent·es, personnes âgées, citoyen·nes d'ici et d'ailleurs, toutes et tous sont intrinsèquement animé·es par l'expression des représentations qu'ils ont de la société et d'eux-mêmes. Chaque jour l'expérience démontre que mettre en son et en image ces multiples rapports au monde, à soi et aux autres, participe à des liens qui unissent, qui cultivent la conscience de l'altérité comme une richesse appelant l'absolue nécessité de favoriser les espaces où s'exprime cette diversité.

- **Un projet se déployant sur le territoire.**

Suite à l'AMI nous allons déposer notre projet pour le mois de mars. Celui-ci se déploiera sur les lieux phares de l'Archipel des récits à Brest, Douarnenez et Mellionnec assurera la mise en œuvre de fonctions transversales sur l'ensemble du territoire.

Investissement sur les lieux de l'Archipel. Sur les trois lieux de l'Archipel, nous serons en mesure de créer des espaces permettant l'accueil des professionnel·les, des habitant·es, des étudiant·es. Salles de projections, salles de montage, auditorium son, seront autant de lieux pour pratiquer, apprendre, découvrir les récits en images et en sons.

- Bâtiment : salles de diffusions, espaces locatifs, bureaux, plateaux de tournage, salles de montage, salles de formation, ressourcerie...
- Équipements : laboratoire argentique, plateforme web, auditorium, plateforme sonore, parc matériel, studio radio, bancs d'étalonnage...

Fonctionnement ancré dans les lieux phares. A Brest, Douarnenez ou Mellionnec, des fonctions aux services des structures de l'Archipel et de l'écosystème du territoire seront mises en place pour répondre aux besoins de développement de la filière.

- Services : formations, plateforme web, conservation/archives, parcours auteur·rice, atelier réparation...
- Fonction support : administration, action culturelle, régie/technique, web master, communication...
- Développement économique : production de podcast, festivals, location de matériel et d'espaces, marché du film...
- Recherche et développement : intelligence artificielle, éducation à l'écoute, fab lab, son immersif, éducation populaire, école des récits, filière argentique...

L'archipel sur le territoire. L'ancrage de l'Archipel sur les lieux phares ira de pair avec un rayonnement sur l'ensemble du territoire de l'ouest breton. Sur les différentes communes, quartiers, petites villes nous proposerons des services en partenariat avec les acteurs de l'écosystème afin de développer l'impact culturel et économique des récits.

- Équipements : caravane studio, collecte, diffusion...
- Services et fonctions supports : Espaces de ressources, coordination, plaidoyer, web master, mission de formation
- Développement économique : prestation de création de récits pour les entreprises
- Recherche et développement : gestion prévisionnelle emplois compétences (GPEC), formation initiale et éducation populaire, unité d'appui et de recherche, conservation des données, intelligence artificielle, brevets...

L'Archipel Des Récits représente un accélérateur pour déployer les outils de fabrique de récit à d'autres publics que les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Sur le territoire ouest breton, de village en village, de port en port, L'Archipel des Récits doit nous permettre d'apporter du sens, de contribuer à nous aider à vivre, à comprendre et à rêver.

Voir annexe 2 – présentation des actions de l'Archipel des récits

IV. Une nouvelle construction juridique

Depuis plusieurs années, notre association a beaucoup évolué et les statuts actuels nous semble dépassés sur plusieurs aspects. La création de l'école Skol Doc, mais aussi le développement des différentes actions nous obligent à repenser notre fonctionnement et notre gouvernance afin de mieux répondre aux besoins d'agrément et aussi à notre volonté de garder au cœur du développement de Ty Films les adhérents et adhérentes de l'association.

A. De nouveaux statuts pour une meilleure gouvernance

Renforcer l'implication associative.

Jusqu'en 2024, le CA actuel était composé de six adhérent·es élu·es pour 3 ans et représentait l'unique instance de gouvernance statutaire. Dans le même temps, au sein de l'association le projet a toujours été porté et pensé par des groupes de travail, appelés Ty Groupes. Ces commissions thématiques (éducation aux images, Skol Doc, comité de sélection, projections nomades...), représentent le cœur de Ty Films et permettent aux bénévoles de s'impliquer au sein de la structure sans pour cela prendre un engagement démesuré et à l'association de développer un projet riche de ces apports.

Aujourd'hui, les actions se multiplient et c'est une bonne chose pour la dynamique de l'association et du territoire. Dans le même temps, le nombre de salarié·es a augmenté et l'association s'est professionnalisée tant dans la conduite de ces actions que dans sa gestion financière et humaine. Pour autant le mode de gouvernance nécessite lui aussi d'évoluer pour prendre en compte l'existence de ces Ty Groupes et assurer de la cohérence entre les différentes actions de Ty Films.

Durant une année le CA et des adhérents ont élaboré une nouvelle gouvernance. Cela s'est traduit par une modification statutaire de fonds, validé par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 25 janvier 2025. Ceux-ci prévoit la création d'un conseil d'administration qui soit un lieu d'échange et d'information entre les adhérent·es engagé·es et qui puissent définir ensemble les orientations et les moyens mis en œuvre tout au long de l'année. Cette instance se réunira 3 à 4 fois par an lors d'une matinée de travail et rassemblera 12 personnes maximum représentant autant que faire se peut les différents Ty Groupes. Il n'en demeure pas moins, tout en respectant le principe de collégialité, qu'une instance de 2 à 3 personnes issues du CA ,va être créée pour accompagner la co-direction.

Obtenir l'agrément Jeunesse- Éducation populaire

Les différentes actions menées par Ty Films en direction de la jeunesse notamment peuvent nécessiter un agrément Jeunesse-Éducation populaire. Cette reconnaissance donne aussi droit à certains avantages financiers, d'informations et de visibilité. Pour cela les statuts doivent mentionner des éléments (décrivant des pratiques qui sont bien souvent déjà les nôtres), sur l'égalité Hommes/Femmes, l'intérêt général, la place laissée aux jeunes dans la structure...

L'AGE a mis en conformité les statuts pour obtenir cet agrément.

Voir annexe 3 – les nouveaux statuts

B. Une nouvelle structuration

Depuis deux ans, nous réfléchissons à une évolution de la structuration de Ty Films en créant des structures filiales de l'association actuelle. L'objectif est de :

- Permettre à l'association Ty Films d'être reconnue d'intérêt général
- Externaliser toutes les actions qui pourraient être considérées comme relevant du concurrentiel.
- Isoler l'investissement immobilier des actions de l'association, afin d'éviter un poids trop important de cet aspect sur les finances de l'association et permettre un investissement HT.

Nous avons déjà créé depuis plusieurs années la SASU Ty Films Formations (société par actions simplifiée unipersonnelle) afin de distinguer les activités de formation et faciliter l'obtention de l'agrément Qualiopi. En 2024, l'association Ty Films Production a vu le jour et prend en charge l'ensemble des prestations liés à la production de films.

Dans un premier temps nous avons envisagé de créer une SCIC pour porter le projet immobilier de Skol Doc. Cette structuration aurait permis de dégager l'association du poids financier de l'immobilier. Le statut SCIC permettait aussi la levée de titre participatif pouvant alléger la charge de l'investissement¹.

Aujourd'hui, la SCIC n'a pas été créée, car il y a un questionnement sur l'intérêt d'une telle structure compte tenu notamment du peu d'engouement des collectivités à y rentrer pour des titres participatifs, mais aussi pour le risque de lourdeur et de coût que cela entraîne.

Malgré tout, la question d'isoler l'immobilier pour pouvoir devenir d'intérêt général se pose toujours.

Une nouvelle piste de réflexion va être menée dès 2025. Il s'agirait de créer un établissement secondaire au sein de l'association², prenant en charge l'immobilier Skol doc (bâtiment à construire) et la maison des auteurs (bâtiment existant propriété de Ty Films). Cet établissement aurait vocation de fournir des locaux pour les actions de Ty Films et d'en louer pour des structures extérieures (salle de cinéma, restaurant), ainsi qu'à Ty Films Formations.

Cette section serait donc fiscalisée et assujettie, le reste des actions de l'association pourrait alors devenir d'intérêt général. (Cf schéma ci-dessous)

Un avocat fiscaliste travaille actuellement sur cette option avant d'entamer les démarches auprès de l'administration fiscale.

¹ Les coopératives sous la forme juridique SAS peuvent émettre des titres participatifs. Il s'agit de titre qu'un-e actionnaire peut souscrire pour une durée minimum de 7 ans (renouvelable) et donnant droit à rémunération. Ces titres sont considérés comme des quasi fonds propres mais ne sont en aucun cas des parts dont pourraient se revendiquer tel ou tel coopérateur.

² L'établissement secondaire est une partie intégrante de l'association portant des activités distinctes et même s'il bénéficie d'une certaine autonomie de gestion, il n'a cependant pas de personnalité juridique propre. L'association et ses établissements sont une seule et même entité, une seule personne morale. De la même manière il n'existe qu'une seule comptabilité, l'établissement secondaire apparaît de façon distincte via une comptabilité analytique stricte.

ASSOCIATION TY FILMS

TY FILMS
Établissement principal
d'Intérêt Général.

Actions actuelles :

- *Diffusion*
- *Éducation Artistique et Culturelle (EAC)*
- *Maison des auteur-rices (résidence, accueil...)*

**Actions à venir avec l'ouverture
de Skol Doc :**

- *Formation initiale*
- *Formation amateur-rices*

TY FILMS
Établissement
secondaire
Fiscalisé/Assujetti

*Gestion
immobilière
de
Skol Doc
et de
la Maison des
auteur-rices*

Partenariat
Prestation

Location

TY FILMS FORMATIONS
SASU – Certifiée QUALIOPI
Fiscalisée /Assujettie

Formation professionnelle
Formation continue

TY FILMS PRODUCTIONS
Association
Fiscalisée /Assujettie

Films de commandes
Films d'ateliers

La convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2016 avait donné à Ty Films la confiance nécessaire et les moyens financiers de se déployer. La seconde, contracté en 2020, nous a accompagnée dans la pérennisation de nos actions.

Aujourd'hui, en 2025, l'ouverture de l'école Skol Doc représente un nouveau seuil à passer.

Dans le contexte actuel de restriction budgétaire, nous mesurons pleinement l'engagement des collectivités pour le soutien à la culture dans notre Région et nous reconnaissons le courage politique qu'il faut pour maintenir ce cap. Ce soutien nous permet de le faire.

Aussi, dans les temps troublés, la culture est l'un des remparts au repli sur soi, à l'exclusion de l'autre. Au travers des actions que nous menons, nous gardons en point de mire cet objectif de créer avec les habitant·es de nos territoires un environnement propice à la tolérance.

ANNEXE 1

RÉALISER, MONTER, PRODUIRE

Se former ensemble au cinéma documentaire
 14 mois en immersion à Mellionnec

Session 1 Septembre Oct. 2025	Semaine 1 Accueil A l'écoute du paysage	Semaine 2 L'image fixe, la mise en récit	Semaine 3 Production Accompagner l'écriture	Semaine 4 Le son Quelle écriture pour le son	Semaine 5 L'image La narration, durée et mouvement	Semaine 6 Montage Écriture	Semaine 7 Écritures du doc Un pas de côté		
Session 2 Novembre Déc. 2025	Semaine 8 Projets personnels	Semaine 9 Réalisation Focus sur le cinéma direct	Semaine 10 Montage Chaîne numérique	Semaine 11 Production La gestion sociale	Semaine 12 et 13 Le cinéma argentique Au service d'un projet documentaire	Semaine 14 Écritures du doc Un pas de côté			
Session 3 Janvier Février 2026	Semaine 15 Projets personnels	Semaine 16 Production Questions juridiques	Semaine 17 Réalisation Mise en scène documentaire	Semaine 18 Montage La partition sonore	Semaine 19 et 20 Le documentaire sonore Écriture, tournage, montage, production Festival Longueur d'Ondes - Brest	Semaine 21 Écritures du doc Un pas de côté			
Session 4 Mars Avril 2026	Semaine 22 Projets personnels	Semaine 23 Réalisation Le cinéma à la 1 ^{ère} personne	Semaine 24 Montage Étalonnage-Mixage	Semaine 25 Production Aides et diffusion	Semaine 26 et 27 L'animation L'animation dans le documentaire	Semaine 28 Restitution des projets personnels	Semaine 29 Écritures du doc Un pas de côté		
Session 5 Mai Juin 2026	Semaine 30, 31 et 32 Spécialisation appliquées Réalisation : écriture film fin formation, montage : réalisation collective d'un film à partir d'archives, production : stage en société de production	Semaine 37 Films fin de formation Prépa. tournage	Semaine 38 et 39 Tournage des 4 films 1 ^{ère} session	Semaine 40 Films fin de formation Dérushage collectif	Semaine 41 et 42 Tournage des 4 films 2 ^{ème} session	Semaine 33 Spécialisations appliquées	Semaine 34 Films fin de formation 4 dossiers de prod.	Semaine 35 Films fin de formation Oral des 4 projets	Semaine 36 Les Rencontres du film documentaire De Mellionnec
Session 6 Juillet Août 2026	Semaine 46, 47, 48, 49 Films fin de formation Montage des 4 films – visionnage et retour Production : travail sur la création d'une structure de production	Semaine 43 Films fin de formation Dérushage collectif	Semaine 44 et 45 Films fin de formation Montage des 4 films – premiers choix	Semaine 50, 51 Films fin de formation Post production – Mixage, étalonnage	Semaine 49 Films fin de formation Projection, restitution	Semaine 43 Films fin de formation Dérushage collectif	Semaine 44 et 45 Films fin de formation Montage des 4 films – premiers choix	Semaine 52 Projection, restitution	

ANNEXE 2

L'ARCHIPEL DES RECITS,

Laboratoire territorial de fabrication de récits moteurs d'innovation sociale et économique

LES PORTEURS DE PROJETS

Ces acteurs majeurs et historiques de la filière audiovisuelle de l'ouest breton portent chacun des projets affirmant une stratégie d'existence fondée sur des missions d'intérêt général vecteur d'emplois, d'attractivité économique, d'engagement citoyen et de rayonnement national comme international.

La Région Bretagne soutient ces acteurs à titre individuel et souhaite accompagner la création de ce pôle territorial.

BREST - Longueur d'ondes travaille à la valorisation des diverses formes d'écritures sonores, tout en accompagnant les publics dans l'expression radiophonique. Son festival dédié à la radio et à l'écoute est la principale et la plus importante manifestation du genre en France. L'association porte un projet ambitieux d'éducation au média radiophonique et à l'écoute, un organisme de formation professionnelle certifié Qualiopi et une plateforme de podcast Oufipo.org. Longueur d'ondes travaille actuellement à l'implantation à Brest de la MER – Maison des Expressions Radiophoniques, fabrique dédiée à la transmission, à la création et à l'expérimentation de nouvelles narrations sonores.

MELLIONNEC - Ty Films met en lumière au travers des films documentaires accompagnés et/ou diffusés une vision du monde construite autour de récits qui permettent de faire société et qui favorisent l'interconnaissance. Ainsi, Ty Films agit tant vers le public, que vers les professionnels-les avec Ty Films Formations (certifié Qualiopi). Ty Films va ouvrir, en 2025, une école du cinéma documentaire, SKOL DOC.

DOUARNENEZ - Le Pôle audiovisuel de Douarnenez-Cornouaille fédère une centaine d'acteurs et d'entreprises constituant l'ensemble des corps de métier de la production audiovisuelle. Il œuvre pour le développement économique du territoire en favorisant l'accueil de projets (entrepreneuriat, tournages) à fort potentiel d'emplois. et regroupe les artisan.e.s, les ouvrier.e.s des récits d'aujourd'hui, celles et ceux qui élaborent, construisent et concrétisent les narrations contemporaines.

Le Pôle doit investir une ancienne usine, et va la réhabiliter en véritable manufacture du cinéma et de l'audiovisuel.

BREST - La Cinémathèque de Bretagne est quant à elle garante de la conservation des récits filmés du passé et actualise aujourd'hui leur diffusion au présent tout en valorisant la pratique du cinéma amateur d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ses collections (films et appareils)

représentent des ressources pour les créations contemporaines technologiques conjuguant high tech et low tech.

Chacune de ces structures portent un projet de développement de leurs activités. Cela passe par l'appropriation de nouveaux lieux dans trois villes de l'ouest breton. Tout un chacun est en recherche de coopération sur le territoire pour imaginer son développement. Ces projets sont la clef de voûte de l'Archipel.

LISTES DES ACTIONS POSSIBLES ET ILLUSTRATION PAR DES EXEMPLES

Les projets portés par les acteurs de l'Archipel se déclinent en 4 axes forts. Pour chacun, des actions vont être déclinées en coopération entre les porteurs de l'Archipel des récits et en collaboration avec d'autres structures agissant sur le territoire.

AXE I – COOPERATIVE DE COMPETENCES, D'OUTILS, DE MOYENS ET DE PROMOTION

Services Usagers

- Création de nouveaux lieux dédiés à l'image et au son (*studios de montage numérique son et image pour le cinéma et le podcast - Brest, Douarnenez, lieux de diffusion - Brest, Mellionec, espace dédié à la création – Brignogan, Mellionec, post production argentine – Brest, Mellionec*)
- Création de plusieurs cellules de numérisation et de restauration du son et de l'image,
- Création d'une phonothèque numérique et d'un centre de conservation et de recherche des rushes documentaires de la production bretonne
- Des espaces spécialisés dédiés à la création, à la production et post-production des récits du son et de l'image
- Des outils et des lieux de travail mutualisés
- Une plate-forme de véhicules électriques facilitant la mobilité dans l'archipel
- Une stratégie de promotion nationale et internationale de l'écosystème de L'Archipel des récits
- Création d'un marché entre les différentes structures et les festivals de l'écosystème breton visant à mettre en relation les diffuseurs régionaux, nationaux et internationaux avec les producteurs et acteurs locaux.
- Partenariat de postproduction son et/image entre les membres de l'Archipel.

Publics

- Professionnels du son et de l'image

AXE II – FORMATION ET CIRCULATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

- Un archipel de centres de formations initiales et continues pour les professionnels présents et futurs

- Une mise en réseau d'ateliers de transmission entre professionnels (knowledge management, mentorat)
- Une mise en réseau d'ateliers pour la pratique amateur
- Un programme d'actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) construit pour une expérimentation sur la longue durée
- Des scènes transportables (chapiteaux) dédiées à l'oralité à la conception collective de nouvelles idées et à la fabrique de récits et à la transmission entre générations, de village en village.
- Création d'une « École des récits »
- Des outils dématérialisés au service de la formation et de la circulation des savoirs et savoir-faire
- Des expérimentations répliquables au niveau régional, national et international
- Des expertises proposées au niveau régional, national et International
- mise en place d'un parcours initiatique de transmission destiné aux étudiants en cinéma et audiovisuels. Cet itinéraire en cinq étapes, guidé par la création de récits par l'image et le son, offrira l'opportunité à une nouvelle génération de techniciens d'aborder leur territoire et leur futur métier par l'angle du collectif, de l'innovation durable et humaniste.

Publics

- Habitants de L'Archipel des récits
- Scolaires, Étudiants
- Professionnels du son et de l'image de l'ouest breton
- Professionnels de l'EAC
- Professionnels du son et de l'image en France et à l'étranger

AXE III – RECHERCHE & DEVELOPPEMENT POUR UN MODELE ECONOMIQUE SOLIDAIRE ET ECO-RESPONSABLE

- Création d'une unité de recherche mixte et pluridisciplinaire pour inventer des nouveaux outils éco-responsables : processus argentiques éco-responsables, archivage numérique à lente obsolescence, prototypages d'appareils et de pièces détachées, etc.
- Mise en réseau des acteurs de la low tech et de la high tech au service de la filière audiovisuelle
- Implantation sur le territoire d'un système de stockage de données et de streaming « vert », type Data Center Flottants (société DENV'R)
- Création d'une ressourcerie culturelle sur le modèle de la Ressourcerie du Cinéma
- Développement de reprises d'activités en lien avec la continuité des techniques anciennes du son et de l'image

- Contribution de chercheurs en sciences humaines et sociales pour accompagner les expérimentations en EAC et des analyses d'impact
- Création d'un fonds de dotation pour la recherche et le développement en faveur de la science ouverte et de la création
- Création d'un outil financier au service de l'Archipel et des Industries Culturelles en lien avec l'IFCIC

Publics

- Artisans et industriels
- Universitaires et chercheurs
- Professionnels du son et de l'image
- Entreprise de la filière du développement durable
- Entreprises de la filière automobile

AXE IV – DIFFUSION ET CREATION DES RECITS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

- Des actions in situ pour limiter les déplacements et rompre avec l'isolement géographique et social
- Production annuelle d'œuvres audiovisuelles et sonores de prestige
- Une programmation commune et itinérante entre terre et mer, villes et campagnes
- Des services en ligne de valorisation et de diffusion
- Création de résidences d'écriture et réalisation de films documentaires, court-métrages de fiction, en créant un parcours au sein de l'Archipel.
- Création d'un prix « archipel des récits » récompensant les nouveaux imaginaires en lien avec les différents festivals de cinéma et de création sonores de Bretagne

Publics

- Habitants de L'Archipel des récits
- Touristes et entreprises de la filière hôtellerie / restauration
- Sociétés de distribution
- Festivals
- Passionné.es de l'image et du son du monde entier

L'Archipel Des Récits représente un accélérateur pour déployer les outils de fabrique de récit à d'autres publics que les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Sur le territoire ouest breton, de village en village, de port en port, L'Archipel des Récits doit nous permettre d'apporter du sens, de contribuer à nous aider à vivre, à comprendre et à rêver.



FAIRE RÉCIT AVEC LES HABITANT·ES

La Caravane des récits
(collecte et création par les habitant·es des quartiers et villages)

Programme pilote en EAC
(expérimentations et expertises)

Education populaire
(formation amateur·rices aux récit)

Plateforme sonore

Maison des récits

(salles de projections, lieux de rencontres et de fabrication...)

Centre de recherche et d'expérimentation
(processus de développement et de fabrication de pellicules argentiques, conservation et stockage des données, intelligence artificielle au service des récits, data center re-localisé...)

Espaces professionnels
(salles de montages, étalonnage, mixage, auditorium - labo argentique, réparation matériel...)

Espaces de ressources
(archives films et audio, documentation livres, réseau intra net, travaux de recherche...)

VIVRE LES LIEUX PHARES

RÉVELER & ÉPANOUIR LES OEUVRIER·E·S DES RÉCITS

Accompagnement des créateurs et créatrices de récits

(formation longue, Skol Doc, école des récits, formation initiale, techniques & savoir-faire Argentiques, formation récits sonores...)

Ressources

(phonothèque, images & sons, veille métiers & filières...)

Création de synergies
(alliances entre les formations sur le territoire, atelier transdisciplinaires, plateforme web, parcours d'auteur·rices...)

Label Archipel des Récits
(Marché du film, rayonnement à l'international et coopération, label de production de podcast...)

Laboratoire territorial de fabrication de récits moteurs d'innovation sociale et économique

Statuts de l'association Ty Films (association Loi 1901)

Article 1

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : Ty Films

Article 2 - Objet

L'association a pour objet de promouvoir le documentaire sous toutes ses formes ainsi que les échanges s'y rattachant, de contribuer à une culture dynamique en ce domaine, de s'inscrire dans des démarches d'éducation et d'exercice du sens critique et de favoriser les pratiques individuelles ou collectives autour du documentaire. Pour ce faire, l'association s'emploie à la réalisation de son objet social par tous les moyens susceptibles d'y concourir.

Article 3 - Adresse et dénomination

Le siège de l'association est fixé 6 route de Pont-Laur à Mellionnec (Côtes d'Armor). Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ; la ratification par l'Assemblée Générale suivante est nécessaire. Une dénomination publique de l'association peut être proposée par le Conseil d'Administration au vote de l'Assemblée Générale.

Article 4 - Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Article 5 - Indépendance et engagement républicain

L'association est indépendante de tout parti politique et de toute confession. Elle s'interdit, et interdit à tous ses membres toute propagande en son sein, en ce sens. L'ensemble des activités de l'association entre dans le cadre du Contrat d'Engagement Républicain (tel que défini par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.)

Article 6 - Fonctionnement démocratique

L'association est ouverte sans distinction discriminatoire à toutes les personnes souhaitant y adhérer sous réserve d'acceptation des présents statuts. L'association est engagée dans une démarche de transparence permettant l'engagement démocratique de tous ses membres quelque soient leurs genres et leurs âges. Les statuts de l'association sont publics. À tous moments, chaque membre dispose d'un droit de regard sur les relevés de décision du Conseil d'Administration et les bilans comptables. De la même manière, chaque membre a la possibilité d'entrer au Conseil d'Administration selon les dispositions statutaires en vigueur.

Article 7 - Adhésion

L'association est composée de ses membres qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Sont membres, les personnes dont l'âge est au moins égal à 16 ans qui adhèrent aux présents statuts et au règlement intérieur en vigueur.

Article 8- Cotisation

Une cotisation annuelle est acquittée par les membres. Son montant est fixé par l'Assemblée Générale

Article 9 - Radiation

La qualité de membre se perd par :

- Le décès,
- La démission qui doit être adressée par écrit au Conseil d'Administration,
- Le non-paiement de la cotisation dans un délai de 3 mois après sa date d'exigibilité,
- La radiation pour motif grave tel que défini dans le Règlement intérieur. Le Conseil d'Administration justifie sans délai la radiation à l'intéressé-e. La personne radiée est invitée à faire valoir ses droits à la parole auprès du Conseil d'Administration.

Article 10 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

Le montant des cotisations, les subventions de l'État ou de ces services décentralisés et des collectivités territoriales, les recettes des manifestations, les produits des activités statutaires, les ventes faites aux membres, les dons et financements de partenaires privés tels que les fondations ou produits issus du mécénat, toutes autres ressources autorisées par la loi.

Article 11 - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration administre les activités de l'association selon les orientations de l'Assemblée Générale.

Il a qualité pour décider des modalités, calendriers et budgets des différentes actions utiles à la mise en œuvre des orientations décidées par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration décide de l'entrée ou de la sortie des personnels.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 sièges maximum. Un siège est réservé à une personne dont l'âge est compris entre 16 et 18 ans et fait l'objet d'un vote spécifique. Les sièges restants sont ouverts à des membres dont l'âge dépassent 16 ans. Les personnes de 16 à 18 ans peuvent représenter au plus un quart du conseil d'administration élu. Tous les membres sont élus pour une durée de 3 années par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers tous les ans. Les sièges à renouveler s'opèrent par tirage au sort si nécessaire.

La composition du Conseil d'Administration est publique.

Les relevés de décisions des Conseils d'Administration sont à la disposition des membres de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 3 fois par an.

Tout membre absent à deux réunions consécutives sans motif valable ou sans implication réelle et durable dans l'activité de l'association sera considéré comme démissionnaire.

Le Conseil d'Administration peut inviter tout au long de l'année des membres engagés dans des actions de l'association et auprès desquels il prend conseils et avis.

Article 12 - Le Bureau

Chaque année, le Conseil d'Administration élit au minimum deux de ses membres pour la constitution du Bureau.

Une personne du Bureau est la représentante légale majeure, qui a mandat du Conseil d'Administration pour représenter l'association dans l'ensemble des démarches administratives et juridiques nécessaires.

Le Bureau fonctionne de façon collégiale, il peut nommer en son sein, suivant les compétences et les disponibilités de ses membres, des administrateur·rices en charge de mission de représentation ou de gestion de l'association. Son fonctionnement repose sur le principe d'égalité entre ses membres.

Le Bureau est chargé collégalement de tenir ou de faire tenir sous son contrôle la comptabilité de l'association. Il effectue ou fait effectuer tous paiements et s'assure de recevoir toutes sommes dues à l'association. Il tient ou fait tenir une comptabilité régulière de toutes les opérations comptables.

La composition du Bureau est publique.

Les comptes rendus des réunions du Bureau sont transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Article 13 - Comité des Partenaires

Le Comité des Partenaires est constitué des institutions engagées financièrement dans le fonctionnement de l'association. Sa composition est publique.

Chaque année le Conseil d'Administration rassemble le Comité des Partenaires pour lui présenter le bilan de l'exercice passé, ainsi que les orientations décidées préalablement en Assemblée Générale.

Article 14 - Rémunération

La fonction d'administrateur est bénévole. Les membres du Conseil d'Administration ont le droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs ; les frais de déplacement seront remboursés selon le barème en vigueur.

Article 15- Partenaires et réseaux

L'association peut adhérer à toute autre association ou fédération poursuivant des buts similaires ou complémentaires.

Article 16 - Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale comprend tous les membres à jour de leur cotisation. Ils sont invités un mois avant la date de l'Assemblée Générale par convocation individuelle assortie d'un ordre du jour.

Dans cette convocation, les membres sont invités à porter leurs candidatures au Conseil d'Administration et les statuts leurs sont communiqués. Les candidatures peuvent être reçues par l'association tout au long de l'année. Elles sont à adresser au plus tard 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Dix jours avant l'Assemblée Générale, la liste des candidatures reçues est communiquée aux membres de l'association.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Lors de votes, chaque membre dispose d'une voix à laquelle peut s'ajouter un maximum de deux voix émanant de deux membres absents à l'Assemblée Générale, à jour de leur cotisation et ayant fourni un pouvoir nominatif à la personne en bénéficiant.

Le Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Sous forme d'exposés ouverts aux questions des membres, le Conseil d'Administration expose la situation morale et le bilan d'activités puis il rend compte de la gestion comptable et du bilan comptable de l'exercice écoulé. Les deux exposés et le bilan comptable sont soumis chacun séparément à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Pour l'exercice à venir, le Conseil d'Administration propose pour l'association des rapports d'orientations morales et d'activités. Un budget prévisionnel en correspondance est proposé. A l'initiative des membres de l'Association, des motions d'orientations peuvent être reçues jusqu'à l'avant-veille de la date de l'Assemblée Générale.

Chaque rapport et chaque motion est débattu par les membres présents, amendées si nécessaire puis soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Dix jours avant la date de l'Assemblée Générale les exposés et documents qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale sont communiqués aux membres de l'association. Durant l'Assemblée Générale, des tirages des différents rapports et exposés sont à disposition des membres présents.

Les candidat-e-s au Conseil d'Administration sont invité-e-s à présenter leurs motivations à l'Assemblée Générale. L'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration est soumise au vote de l'Assemblée Générale. Si la demande est formulée par au moins un membre, les votes se déroulent à bulletin secret. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Un procès-verbal de la réunion est établi. Il est signé par le ou la représentant-e légal-e et un autre membre du Conseil d'Administration.

Article 17 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est compétente pour modifier les statuts, décider de la dissolution ou de la fusion de l'association.

Elle est convoquée par le ou la représentant-e légal-e. L'invitation à l'Assemblée Générale Extraordinaire est adressée à tous les membres à jour de leur cotisation. Ils sont invités 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire par convocation individuelle assortie d'une note d'intention motivée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit à la demande d'au moins un tiers des membres, ou à l'initiative du Conseil d'Administration.

Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Lors de votes, chaque membre dispose d'une voix à laquelle peut s'ajouter un maximum de deux

voix émanant de deux membres absents à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant fournis un pouvoir nominatif à la personne en bénéficiant.

Le Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale Extraordinaire. Sous forme d'exposés ouverts aux questions des membres, le Conseil d'Administration expose les motivations qui conduisent à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire et propose aux votes des membres une ou des décisions en découlant.

Un procès-verbal de la réunion est établi. Il est signé par la personne représentante légale et un autre membre du Conseil d'Administration.

En cas de projet de dissolution, un quorum d'un quart des adhérent-es à jour de leurs cotisations est nécessaire pour délibérer valablement. En cas contraire une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dans les mêmes modalités sans nécessité de quorum.

Article 18 – Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration peut décider de l'établissement d'un règlement intérieur qui est soumis pour approbation de l'Assemblée Générale.

Article 19 - Dissolution

La dissolution est prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui nomme un liquidateur. L'actif sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 à une association poursuivant un but similaire.

***Adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 25 janvier 2025***

ANNEXE 2
BUDGETS PREVISIONNELS de TY FILMS
2025-2026-2027-2028

REVENUS					
COMPTE	2025	2026	2027	2028	
RECETTES PROPRES	313 760	505 284	516 741	526 956	
Recettes activités	50 752	53 668	55 103	56 566	
Partenariats	17 282	18 000	18 000	18 000	
mécénat/sponsors	5 795	6 000	6 000	6 000	
Prestations	239 931	427 616	437 638	446 390	
SUBV EXPLOIT	386 750	571 914	588 805	604 793	
SUBVENTION DRAC	28 000	28 000	28 000	28 000	
<i>Résidences de territoire</i>	11 000	11 000	11 000	11 000	
<i>Résidences internationales</i>	7 000	7 000	7 000	7 000	
<i>Formation Mois du doc</i>	1 000	1 000	1 000	1 000	
<i>Passeurs d'images</i>	9 000	9 000	9 000	9 000	
SOUTIEN C. REGION	99 000	100 000	110 000	120 000	
<i>Rencontres du doc pro et public</i>	19 000	20 000	25 000	30 000	
<i>Projections nomades</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	
<i>Résidences d'écriture</i>	19 000	19 000	19 000	20 000	
<i>Portraits et EAC</i>	17 000	17 000	20 000	22 000	
<i>Etudes et recherches</i>	21 000	21 000	21 000	21 000	
<i>Mois du Doc</i>	14 000	14 000	14 000	14 000	
<i>Maison des auteurs</i>	4 000	4 000	6 000	8 000	
FORMATION REGION BZH	68 900	242 064	246 905	251 843	
SOUTIEN CD 22	111 250	111 250	111 250	111 250	
<i>Rencontres du doc pro et public</i>	18 000	18 000	18 000	18 000	
<i>Projections nomades</i>	7 000	7 000	7 000	7 000	
<i>Maison des auteurs et Résidences d'écriture et montage</i>	31 300	31 300	31 300	31 300	
<i>Portraits</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	
<i>Etudes et recherches</i>	7 000	7 000	7 000	7 000	
<i>Emploi associatif départemental</i>	13 250	13 250	13 250	13 250	
<i>Coordination mois du doc</i>	29 700	29 700	29 700	29 700	
SOUTIEN CCKB	10 000	10 000	12 000	13 000	
<i>Rencontres du doc public</i>	3 500	3 500	3 500	4 500	
<i>EAC</i>	6 500	6 500	8 500	8 500	
SOUTIEN COMMUNE	550	600	650	700	
<i>SUBV COM.</i>	550	600	650	700	
AUTRES SOUTIENS	59 050	70 000	70 000	70 000	
<i>Institut Français</i>	9 050	20 000	20 000	20 000	
<i>CNC</i>	30 000	30 000	30 000	30 000	
<i>SCAM</i>	20 000	20 000	20 000	20 000	
<i>Autres</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	
COTISATIONS ET DONNS	10 906	11 000	11 000	11 000	
TOTAL PRODUITS	711 416	1 088 198	1 116 546	1 142 749	

DEPENSES					
COMPTE	2025	2026	2027	2028	
ACHAT	178 806	288 640	283 421	288 290	
ACHATS	33 096	50 651	51 664	52 697	
SERVICES EXT.	64 756	158 619	160 843	164 059	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	44 698				
IMPÔTS ET TAXES	5 863	8 866	9 668	9 772	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 553	34 919	35 618	36 331	
CHARGES FINANCIERES	1 840	14 585	25 628	25 431	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	21 000			
AMORTISSEMENTS	14 252	42 661	127 979	127 979	
DOTATION AUX AMORT.	14 252	42 661	127 979	127 979	
CH. DE PERSONNEL	518 358	724 861	694 609	698 594	
SALARIES PERMANENTS	294 619	318 319	348 469	345 499	
CHARGES DE MISSIONS	151 165	273 542	274 140	281 095	
PRESTATAIRES	72 574	72 000	72 000	72 000	
CHARGES SAL EXCEPTIONNELLES		61 000			
TOTAL	711 416	1 056 162	1 106 009	1 114 863	
<i>Provisions</i>	-	32 036	10 537	27 886	
TOTAL CHARGES	711 416	1 088 198	1 116 546	1 142 749	

ANNEXE 3

Modalités de versement Région Bretagne

Pour la Région Bretagne

La Région s'engage à voter le montant de son aide en une ou plusieurs attributions à l'association TY FILMS chaque année dans le cadre de cette convention dans le respect du vote du Budget primitif.
Une convention financière sera établie annuellement avec l'association pour fixer avec elle les modalités de versement de cette subvention.



Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 31 mars 2025
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : PR0303 - Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles
Chapitre : 903

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
SACREBLEU PRODUCTIONS 75020 PARIS	25000124	Production du film de court-métrage d'animation d'Eric Montchaud intitulé 'Un mercredi tout gris'	Subvention forfaitaire	34 000,00
LES QUATRE CENTS FILMS 84480 BONNIEUX	25000116	Production du film de court-métrage de fiction de Caroline Ophélie intitulé 'Rencontre affective' dont la création de musique originale (2 500€)	Subvention forfaitaire	33 500,00
BARNEY PRODUCTION SARL 75020 PARIS-20E-ARRONDISSEMENT	24003266	Production du film de court-métrage de fiction de Grégoire Pontecaille intitulé 'ACAB'	Subvention forfaitaire	33 000,00
JPL FILMS 35000 RENNES	25000111	Production du film de court-métrage de fiction de Victor Jaquier intitulé 'Le gros poisson du lac'	Subvention forfaitaire	33 000,00
TROIS BRIGANDS PRODUCTIONS 75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT	25000100	Production du film de court-métrage de fiction de Sarah Slimani intitulé 'No pasa nada'	Subvention forfaitaire	32 000,00
LES FILMS NORFOLK 29790 PONT CROIX	25000127	Production du film de court-métrage d'animation de Camille Authouert et Marion Peltier intitulé 'Lettre à Nénette'	Subvention forfaitaire	30 000,00
MILLE ET UNE FILMS SARL 35000 RENNES	25000030	Production du film documentaire de 52 minutes d'Annabelle Pierron intitulé 'Trestel'	Subvention forfaitaire	30 000,00
TALWEG 56390 GRAND CHAMP	25000032	Production du film documentaire de 52 minutes d'Emile Rabaté et Valérie Igounet intitulé 'La République et l'Extrême droite, 50 ans de liaisons dangereuses'	Subvention forfaitaire	30 000,00
KOMADOLI STUDIO 44200 NANTES	24006737	Développement du film de long métrage d'animation de 80 minutes de Joachim Hérisse et Marion Bulot intitulé 'Le caillou'	Subvention forfaitaire	18 000,00
CHRISTMAS IN JULY 75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	24006746	Développement du film de long métrage de fiction de 100 minutes de T S intitulé 'Chercher la fille'	Subvention forfaitaire	15 000,00
FILMS GRAND HUIT 56510 SAINT PIERRE QUIBERON	24006740	Développement du film de long métrage de fiction de 90 minutes de Mathilde Elu intitulé 'Une de perdue, une de perdue'	Subvention forfaitaire	15 000,00
TONNERRE DE L'OUEST 76100 ROUEN	25000033	Production du film documentaire de 52 minutes de M L intitulé 'Reprendre la terre'	Subvention forfaitaire	15 000,00
DRYADES FILMS 93600 AULNAY SOUS BOIS	25000037	Développement du film de long métrage documentaire de 80 minutes de Séverine Vermersch intitulé 'Au revoir, à jamais, pour toujours'	Subvention forfaitaire	12 000,00
LES FILMS DE LA PLUIE 29460 LOGONNA-DAOULAS	25000039	Développement du film documentaire TV de 80 minutes de Jeanne Crépeau intitulé 'Nos fantômes familiaux'	Subvention forfaitaire	10 000,00
GRANDE OURSE FILMS 44000 NANTES	25000043	Développement du film documentaire de 90 minutes (cine/tv) de Maxime Faure intitulé 'Tête de granite'	Subvention forfaitaire	9 000,00
LES FILMS DE L AUTRE COTE 35190 TINTENIAC	25000040	Développement du film documentaire TV de 70 minutes de Bruno Deniel-Laurent intitulé 'Lettre à Kostia'	Subvention forfaitaire	9 000,00
ELZEVIR FILMS 75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT	24006939	Développement de la fiction audiovisuelle de 61 minutes d'Emilie Carpentier intitulée 'Quand le désert avance'	Subvention forfaitaire	8 000,00
PM 75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT	24006943	Ecriture du film de long métrage de fiction de 100 minutes de Marlène Poste intitulé 'Corps perdus en mer'	Subvention forfaitaire	8 000,00
G E 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT	24006949	Ecriture du film de long métrage de fiction de 90 minutes d'Elie Girard et Clémence Madeleine-Perdrillat intitulé 'Hôtel Amour'	Subvention forfaitaire	5 000,00
J B 35000 RENNES	24003336	Ecriture du film de long métrage de fiction de 100 minutes de Blandine Jet et Basile Vuillemin intitulé 'Les Silencieux'	Subvention forfaitaire	5 000,00

Délibération n° : 25_0303_02

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
M P C 93310 LE PRE SAINT GERVAIS	24006950	Ecriture du film de long métrage de fiction de 90 minutes d'Elie Girard et Clémence Madeleine-Perdrillat intitulé 'Hôtel Amour'	Subvention forfaitaire	5 000,00
V B Ixelles	24003337	Ecriture du film de long métrage de fiction de 100 minutes de Blandine Jet et Basile Vuillemin intitulé 'Les Silencieux'	Subvention forfaitaire	5 000,00
H Z 56800 PLOERMEL	25000050	Ecriture du film documentaire de 52 minutes de Zoé Henninger intitulé 'Elodie et l'agriculture de demain'	Subvention forfaitaire	4 000,00
L M 35000 RENNES	25000054	Ecriture de la série audiovisuelle documentaire (5x26 minutes) de Madeleine Leroyer intitulée 'Djamila'	Subvention forfaitaire	4 000,00
M C 35200 RENNES	25000055	Ecriture du film documentaire (cinéma/TV) de 90 minutes de Cédric Michel intitulé 'Y a Bastid !'	Subvention forfaitaire	4 000,00

Total : 406 500,00

Nombre d'opérations : 25

Délibération n° : 25_0303_02

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Délibération n° : 25_0303_02



Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 31 mars 2025
Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée
Programme : PR0303 - Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles
Chapitre : 933

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
ARGYLL 35000 RENNES	25000593	Programme éditorial 2025 : "La lance de Peretur", "Hard Mary", "Restart", "Chlorine", "Comment écrire de la non-fiction", "Briser les os", "Une ombre sur le foyer", "Là où naissent les glaces", "Chanter le silence", "Colorer le monde", "Le diable et un peu plus", "Submergée"	157 026,00	14,26	22 400,00
FEUILLES DE STYLE 35200 RENNES	25000555	Programme éditorial 2025: Urbanisme participatif, L'essentiel du thé, Stocker nos données sur ADN, Les animaux..., Ecologie culturelle, La révolution du whisky..., La cybersécurité, Décroissance..., Force & aliénation des collectifs, Régénérer l'universalisme, Morphologies urbaines, La transition...	94 413,92	19,91	18 800,00
CRITIC EDITIONS 35000 RENNES	25000597	Programme éditorial 2025 (x8) : «Le sauvetage» PJ Hérault, «Un corps d'avance» L Jan, «Station Symbiose» N Lemos, «Clones et prophètes» L Genefort, «Doigts d'or» E Martin, «Luna Incognita» A David, «Projet Barkane» R Goddin & R Hautière, «Kalynis» R Benassaya	111 258,00	14,60	16 250,00
EDITIONS DU COMMUN 35200 RENNES	25000195	Programme éditorial 2025 (5 titres, provisoires/définitifs) : «Mais cette vie demande toujours plus de lumière» S Calva, «Treize années à te regarder mourir» B Daugeron, «Un carré de poussière» O Tapiero, «Petit manuel pour des communs énergétiques» La Coop des Milieux, «Cordon tombe» A Olivier	77 152,00	19,96	15 400,00
EDITIONS LA PART COMMUNE 35000 RENNES	25000667	Programme éditorial 2025 : «C'est toi qui mènes la danse» L Grall, «Juin ivre...» C A. Holdban & H Micolet, «Fugue à Procida» E Roche, «Musique de la matière» J-L Le Cléac'h, «Le 8è jour» T Wilder, «Flocon de nuit» S Lavaud, «Avant que tu ne t'en ailles» A C-Loriaud, «Lettre d'un hôte» J Le Besnerais	29 158,00	19,89	5 800,00
LOCUS SOLUS 29150 CHATEAULIN	25000687	Participation des éditeurs à des événements hors région en 2025 (x6) : Salon Livre Paris 21-23 avril ; "Les Passeurs de livres" Alès 15-18 mai ; "Les rendez-vous de l'histoire" Blois 8-12 octobre ; "BD Boum" Blois 21-23 novembre ; SO BD Paris décembre ; Foire du livre d'Angoulême en janvier 2026	10 351,50	48,30	5 000,00
PRESQUE LUNE EDITIONS 35520 MELESSE	25000343	Participation des éditeurs à des événements hors région (x4) : Livre Paris du 11 au 13 avril 2025, Formula Bula à Paris du 19 au 21 septembre 2025, Festival BD de Colomiers du 21 au 23 novembre 2025, Festival international de la BD d'Angoulême en février 2026	15 893,00	31,46	5 000,00
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE 35043 RENNES	25000592	Participation des éditeurs à des événements hors région en 2025 (x4) : Les Passeurs de Livres d'Alès, 15-19 mai ; Festival d'histoire de l'art à Fontainebleau, 6-8 juin ; Les Rdv de l'histoire de Blois, 9-13 octobre ; Salon de la revue à Paris, 10-12 octobre	7 969,00	48,94	3 900,00
LE PAPIER TIMBRE 35000 RENNES	25001021	Participation événements hors région, 2025: Festival du livre Paris, 11-13 avr; Echos & Merveilles Bruguières, 30 avr-4 mai; Imaginales Epinal, 22-25 mai; Fête de l'Huma La Courneuve, 12-14 sept; Cidre & Dragon Merville-Fr, 20-21 sept; Aventuriales Ménérol, 27-28 sept; Salon Montreuil, 26 nov-1 déc	7 817,00	47,33	3 700,00

Délibération n° : 25_0303_02

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Envoies et Reçus	
				Taux	Montant Proposé (en Euros)
ARGYLL 35000 RENNES	25000590	Déplacements hors région 2025: Intergalactiques, Lyon, 25-27/04; Echos & merveilles, Bruguières, 30/04-4/05; Imaginales, Epinal, 22-25/05; Fête de l'Huma, La Courneuve, 12-14/09; Cidre et dragon, Merville-Franceville, 20-21/09; Aventuriales, Ménérol, 27-28/09; Salon du livre de Wallonie, 18-19/10	6 806,00	Envoyé en préfecture le 04/04/2025	Reçu en préfecture le 04/04/2025
				Publié le	3 400,00
CRITIC EDITIONS 35000 RENNES	25000588	Participation des éditeurs à des événements hors région en 2025 (x4) : Trolls et Légendes à Mons du 18 au 20 avril, Les Imaginales d'Epinal du 22 au 25 mai, Les Utopiales à Nantes du 30 octobre au 2 novembre, Salon du livre jeunesse de Montreuil fin novembre	6 339,00	47,32	3 000,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
 Reçu en préfecture le 04/04/2025
 ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Total : 102 650,00

Nombre d'opérations : 11



**Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 31 mars 2025
Opération(s) nouvelle(s)**

**Programme : PR0303 - Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles
Chapitre : 933**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES	25000589	Communication sur les actions du programme	Achat / Prestation	10 000,00
DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES	25000586	Diverses opérations - prestations de services - Service images et industries de la création	Achat / Prestation	5 000,00
ASSOCIATION COTE OUEST 29200 BREST	25000630	Activités de l'association dont l'organisation du 40ème 'Festival européen du Film Court de Brest' et dont la programmation d'actions éducatives pour l'année 2025	Subvention forfaitaire	76 000,00
CIN'ECRAN 56000 VANNES	25000631	Aide aux activités annuelles de l'association Cin'ecran dont l'organisation des 23èmes "Rencontres du Cinéma Européen à Vannes" du 5 au 11 mai 2025 (19 000 €) et les activités liées à la coordination régionale du Mois du film documentaire (14 000 € dans le cadre de la CPO 2025-2027).	Subvention forfaitaire	33 000,00
DAOULAGAD BREIZH 29100 DOUARNENEZ	25000635	Aide aux activités de diffusion et d'accompagnement de films en Bretagne pour l'année 2025 et les activités liées à la coordination régionale du Mois du film documentaire (14 000 € dans le cadre de la CPO 2025-2027).	Subvention forfaitaire	54 000,00
UNION FRANCAISE FILM POUR ENFANCE ET JEUNESSE BRETAGNE 22000 SAINT BRIEUC	25000632	Activités liées à la coordination régionale "Passeurs d'images" (37.000 €), à la manifestation "l'Oeil Vagabond" et aux actions jeune public de l'année 2025	Subvention forfaitaire	45 000,00
COMPTOIR DU DOC 35000 RENNES	25000634	Aide aux activités de promotion et diffusion du documentaire, rencontres avec les publics pour l'année 2025 et les activités liées à la coordination régionale du Mois du film documentaire (14 000 € dans le cadre de la CPO 2025-2027).	Subvention forfaitaire	44 000,00
J'AI VU UN DOCUMENTAIRE 56100 LORIENT	25000633	Aide à la diffusion cinématographique et aux ateliers d'éducation à l'image au titre de l'année 2025	Subvention forfaitaire	15 000,00
ZANZAN FILMS 35170 BRUZ	25000636	Aide aux activités du Pôle de ressources à destination des acteurs culturels de Bretagne en matière d'accessibilité pour l'année 2025	Subvention forfaitaire	6 000,00
LE GROUPE OUEST 29890 PLOUENEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	25000637	Aide aux activités (résidences d'écritures de longs métrages et séries, actions d'éducation artistiques et culturelles avec les équipes artistiques accueillies pendant les résidences) de l'association au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024-2025	Subvention forfaitaire	135 000,00
TREGOR CINEMA 22560 TREBEURDEN	25000638	Aide aux activités de fonctionnement au titre de l'année 2025 dont les résidences d'écriture de scénario de court métrage	Subvention forfaitaire	13 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES COTES D'ARMOR 22000 SAINT-BRIEUC	25000690	Organisation de la Fête des Mots familiaux, du 5 mai au 13 juin 2025, dans les Côtes d'Armor	Subvention forfaitaire	5 000,00
COMMUNE DE LOUDEAC 22600 LOUDEAC	25000606	Organisation du Salon du livre jeunesse « Printemps des Livres », 19 au 22 mars 2025, à Loudéac	Subvention forfaitaire	4 000,00
COMMUNE DE QUESTEMBERT 56231 QUESTEMBERT	25000608	Organisation du salon du Livre jeunesse de Questembert, du 14 au 18 mai 2025	Subvention forfaitaire	4 000,00
FESTIVAL BD PERROS GUIREC 22700 PERROS GUIREC	25000607	Organisation du festival BD de Perros-Guirec, les 12 et 13 avril 2025	Subvention forfaitaire	4 000,00

Délibération n° : 25_0303_02

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
UJAP BD 29000 QUIMPER	25000609	Organisation du salon de la bande dessinée et du disque "Penn Ar BD" à Quimper, les 5 et 6 avril 2025	Subvention forfaitaire	2 500,00
18H05 35000 RENNES	25001020	Organisation du Festival l'Ouest Hurlant, à Rennes, du 18 au 20 avril 2025	Subvention forfaitaire	2 000,00
LA BANDE FM 56800 AUGAN	25000605	Organisation du Festival "Formats" le 5 avril 2025 à Augan	Subvention forfaitaire	1 000,00
ASSOCIATION GROS PLAN 29000 QUIMPER	25000641	Aide au programme d'actions éducatives au titre de l'année 2025 dont celles menées lors de l'édition 2025 du Quimper images et Films Festival en février 2025	Subvention forfaitaire	8 500,00
ASS CLAIR OBSCUR 35510 CESSON SEVIGNE	25000643	Aide au programme d'actions éducatives de septembre 2025 à août 2026	Subvention forfaitaire	7 000,00
COMITE REGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE 35510 CESSON SEVIGNE	25000574	Aide aux activités d'Accueil des tournages en Bretagne - Bretagne Cinéma au titre de l'année 2025	Subvention forfaitaire	295 000,00
CINE M.A. 35 - CINE Mouvement Associatif 35 35510 CESSON SEVIGNE	25000553	Activités d'un réseau d'exploitants liées aux actions de sensibilisation et actions de diffusion et de formation des exploitants au sein du réseau départemental art et essai pour l'année 2025	Subvention forfaitaire	3 000,00
LA REGLE DU JEU 29800 LANDERNEAU	25000646	Activités de l'association liées à l'organisation des Rencontres cinématographiques des Côtes de Bretagne, des Rencontres Art et Essai de Bretagne et au pré-visionnement en 2025	Subvention forfaitaire	3 000,00
ASSOCIATION DES CINEMAS DE L'OUEST POUR LA RECHERCHE 36000 CHATEAUROUX	25000629	Mise en réseau interrégional pour des actions de diffusion et d'accompagnement de projets de salles 'Art et essai Recherche' en Bretagne pour l'année 2025	Subvention forfaitaire	2 000,00
RHIZOMES 29100 DOUARNENEZ	25000599	Activités de l'association pour l'année 2025, dont l'organisation de "B'reskebil !"	Subvention forfaitaire	12 000,00
MAISON DE LA POESIE 35000 RENNES	25000598	Activités de l'association pour l'année 2025, dont l'organisation de "Carrément"	Subvention forfaitaire	11 000,00

Total : 800 000,00

Nombre d'opérations : 26

Délibération n° : 25_0303_02



Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 31 mars 2025
Complément(s) d'affectation
Programme : PR0303 - Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles
Chapitre : 933

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Vote précédent			Montant proposé (en euros)	Total (en euros)
				N° délib	Date de CP	Montant affecté (en euros)		
TY FILMS 22110 MELLIONNEC	24006415	Aide aux activités de l'association dans le cadre d'une CPO 2025-2028 et à la coordination du Mois du film documentaire (14 000 € dans le cadre de la CPO 2025-2027) - Deuxième attribution	Subvention forfaitaire	24_0303_09	02/12/24	70 000,00	29 000,00	99 000,00
ASS ETONNANTS VOYAGEURS 35000 RENNES	24005637	Organisation du Festival international du livre et du film "Etonnants voyageurs", du 5 au 9 juin 2025 à Saint Malo - 2ème attribution	Subvention forfaitaire	24_0303_08	04/11/24	100 000,00	24 000,00	124 000,00
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE 35000 RENNES	24006374	Contribution au titre des activités de Livre et Lecture en Bretagne pour l'année 2025 - Deuxième attribution	Participation	24_0303_09	02/12/24	160 000,00	122 000,00	282 000,00

Total 175 000,00

Nombre d'opérations : 3

Délibération n° : 25_0303_02

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Délibération n° : 25_0303_02

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 31 mars 2025
Programme : P.0303 – Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles
Chapitre : 903
Prorogation d'opérations

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Date de décision N° délibération	Type d'affectation et durée	Date engagement	Montant affecté	Montant mandaté	Nouvelle borne de caducité accordée
RIKIKI	21008012	Production du film de court-métrage de fiction de Daniella Saba intitulé 'Mira'	28/02/2022 22_0602_01	Affectation initiale 36 mois	29/04/2022	35 000 €	27 500 €	48 mois
			31/03/2025 25_0303_02	Prorogation 12 mois				
LITTLE BIG STORY	22000767	Production du film de long métrage (indépendant) d'animation de Sarah Van Den Boom intitulé 'Séraphine'	09/05/2022 22_0602_03	Affectation initiale 36 mois	19/05/2022	200 000 €	60 000 €	66 mois
			31/03/2025 25_0303_02	Prorogation 30 mois				

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250331-25_303_02-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 31 mars 2025
Programme : P.0303 – Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles
Chapitre : 933
Modification d'objet

Nom du bénéficiaire	Opération	Date de décision N° délibération	Ancien objet	Nouvel objet
TY FILMS	24006415	31/03/2025 25_0303_02	Aide aux activités de l'association dont les 'Rencontres' et les résidences pour l'année 2025 - Première attribution	Aide aux activités de l'association dans le cadre d'une CPO 2025-2028 et à la coordination du Mois du film documentaire (14 000 € dans le cadre de la CPO 2025-2027) - Deuxième attribution